

# **Ministère des Finances Canada**

## **États financiers (non audités)**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

No de cat. F1-61F-PDF

ISSN 2819-7380

## Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du ministère des Finances Canada (le ministère). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Ministère. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du Ministère concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Ministère sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction; et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du Ministère sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du Ministère, et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers.

Les états financiers du Ministère n'ont pas fait l'objet d'un audit.

---

Chris Forbes, le sous-ministre  
Ottawa, Canada  
Le 5 septembre 2025

---

Christopher Veilleux  
Le dirigeant principal des finances

**Ministère des Finances Canada**  
**État de la situation financière (non audité)**  
**Au 31 mars**

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Passifs</b>		
Passif-dépôts (note 4)	375 485	804 038
Créditeurs et charges à payer (note 5)	424 669	257 579
Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale (note 6)	11 049 001	16 532 788
Effets à payer à des organisations internationales (note 7)	309 774	90 746
Dette échue (note 8)	626 184	666 695
Dette non échue (note 9)	1 481 328 421	1 371 902 243
Comptes d'opérations de change - passifs (note 16)	47 697 433	44 105 895
Instruments financiers dérivés (note 10)	22 859 484	29 722 713
Obligation au titre de l'annuité à long terme (note 11)	1 431 208	1 589 512
Avantages sociaux futurs (note 12)	3 102	2 947
<b>Total des passifs bruts</b>	<b>1 566 104 761</b>	<b>1 465 675 156</b>
Passifs détenus pour le compte du gouvernement (note 13)	(309 774)	(90 746)
<b>Total des passifs nets</b>	<b>1 565 794 987</b>	<b>1 465 584 410</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Fonds détenus par le Ministère en attente pour dépôt au Trésor	105	-
Montant à recevoir du Trésor	8 625 417	7 408 500
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie (note 14)	3 456 729	2 293 763
Monnaie canadienne	12 845	12 778
Débiteurs (note 15)	787 065	565 122
Taxes et impôts à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale (note 6)	23 432 488	21 357 707
Comptes d'opérations de change - actifs (note 16)	201 361 875	180 140 246
Instruments financiers dérivés (note 10)	1 741 012	2 901 514
Prêts aux sociétés d'État (note 17)	104 838 397	93 810 372
Autres prêts à recevoir (note 18)	9 012 785	5 925 096
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada (note 19)	36 557 462	7 580 211
Investissements et souscriptions au capital-actions (note 20)	287 700	-
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>390 113 880</b>	<b>321 995 309</b>
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement (note 13)	(14 208 330)	(9 156 577)
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>375 905 550</b>	<b>312 838 732</b>
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>1 189 889 437</b>	<b>1 152 745 678</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 24)	6 698	7 334
Charges payées d'avance	-	-
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>6 698</b>	<b>7 334</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(1 189 882 739)</b>	<b>(1 152 738 344)</b>
<b>Situation financière nette ministérielle comprend :</b>		
Coût de fonctionnement net cumulé après le financement du gouvernement et les transferts	(1 178 001 139)	(1 127 536 411)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(11 881 600)	(25 201 933)
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(1 189 882 739)</b>	<b>(1 152 738 344)</b>

Obligations contractuelles (note 25); passifs éventuels (note 26)  
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Chris Forbes, le sous-ministre  
Ottawa, Canada. Le 5 septembre 2025

Christopher Veilleux  
Le dirigeant principal des finances



**Ministère des Finances Canada**

**État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)	<b>Résultats prévus</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
		<b>2025</b>	
<b>Charges</b>			
Politique économique et budgétaire	139 584 476	140 808 325	129 947 260
Services internes	78 632	83 159	88 236
<b>Total des charges</b>	<b>139 663 108</b>	<b>140 891 484</b>	<b>130 035 496</b>
<b>Revenus</b>			
Revenus de placements	7 411 985	8 534 016	6 226 106
Intérêts sur les dépôts bancaires	403 134	818 088	489 883
Frais pour risques courus	126 788	162 756	111 660
Ventes de pièces de monnaie canadienne	115 956	95 873	94 418
Gain net de change	-	508 724	210 305
Autres revenus	78 341	73 854	67 609
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement (note 29)	(8 136 204)	(10 193 310)	(7 199 981)
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>139 663 108</b>	<b>140 891 483</b>	<b>130 035 496</b>
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		89 184 346	41 092 266
Variations des montants à recevoir du Trésor		1 216 917	1 438 906
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 27)		25 492	29 946
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>50 464 728</b>	<b>87 474 378</b>	
<b>Coût de fonctionnement net cumulé après le financement du gouvernement et les transferts – début de l'exercice</b>	<b>(1 127 536 411)</b>	<b>(1 040 062 033)</b>	
<b>Coût de fonctionnement net cumulé après le financement du gouvernement et les transferts – fin de l'exercice</b>	<b>(1 178 001 139)</b>	<b>(1 127 536 411)</b>	

Information sectorielle (note 28).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ministère des Finances Canada**  
**État des gains et pertes de réévaluation (non audité)**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Pertes de réévaluation cumulées – début de l'exercice</b>	<b>25 201 933</b>	<b>24 802 219</b>
<b>(Gains) et pertes de réévaluation survenus pendant l'exercice</b>		
Instruments financiers dérivés	(13 320 333)	399 714
<b>(Gains) et pertes de réévaluation nets</b>	<b>(13 320 333)</b>	<b>399 714</b>
<b>Pertes de réévaluation cumulées – fin de l'exercice</b>	<b>11 881 600</b>	<b>25 201 933</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ministère des Finances Canada**

**État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>50 464 728</b>	<b>87 474 378</b>
<b>Variations attribuables aux actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles	(636)	(869)
Charges payées d'avance	-	(4)
<b>Variation totale attribuable aux actifs non financiers</b>	<b>(636)</b>	<b>(873)</b>
<b>(Gains) et pertes de réévaluation nets</b>	<b>(13 320 333)</b>	<b>399 714</b>
<b>Augmentation nette de la dette ministérielle</b>	<b>37 143 759</b>	<b>87 873 219</b>
<b>Dette nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>1 152 745 678</b>	<b>1 064 872 459</b>
<b>Dette nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b>1 189 889 437</b>	<b>1 152 745 678</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ministère des Finances Canada**  
**État des flux de trésorerie (non audité)**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	140 891 483	130 035 496
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Gains (pertes) de change non réalisées	(8 970 679)	519 890
Gains (pertes) de change non réalisées sur les comptes de change	8 831 772	377 862
Intérêt effectif	(15 487 046)	(16 253 541)
Obligation au titre de l'annuité à long terme		
Ajustement à l'obligation du Ministère	1 500	-
Accroissement du passif de l'annuité à long terme	(28 100)	(30 274)
Total de l'obligation au titre de l'annuité à long terme	(26 600)	(30 274)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(25 492)	(29 946)
Amortissement des escomptes sur les prêts aux sociétés d'État	154 175	116 154
Amortissement des escomptes sur les autres prêts et investissements	498 676	9 170
Amortissement des immobilisations corporelles	(636)	(915)
Changement de l'encaisse donné en garanties déposées à l'égard de contrepartie	1 595 786	249 100
Autres variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) nette des actifs	2 074 848	6 130 382
Diminution (augmentation) nette des passifs	5 312 275	(8 732 694)
Versements de l'annuité à long terme	184 904	137 973
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>135 033 466</b>	<b>112 528 657</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	46
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>-</b>	<b>46</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	28 827 924	7 607 826
Remboursements provenant des Obligations hypothécaires du Canada	(582 529)	(46 866)
Investissements dans les comptes d'opérations de change	39 273 513	41 234 304
Remboursements provenant des comptes d'opérations de change	(30 302 699)	(30 547 577)
Émission de prêts aux sociétés d'État	72 096 490	64 875 952
Remboursement de prêts aux sociétés d'État	(61 222 640)	(57 107 255)
Émission d'autres prêts et investissements	-	-
Remboursement d'autres prêts et investissements	(22 953)	(66 484)
<b>Encaisse utilisée pour (provenant de) les activités d'investissement</b>	<b>48 067 106</b>	<b>25 949 900</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de monnaie canadienne dans le cadre de contrats de swap	10 759 920	17 603 320
Remboursement de devises canadiennes en vertu de contrats de swap	(8 812 577)	(9 808 214)
Émission de devises dans le cadre de contrats de swap	(10 766 777)	(17 602 918)
Remboursement de devises dans le cadre de contrats de swap	9 025 991	10 896 041
Émission de titres de créance	(994 782 064)	(796 063 412)
Remboursement de titres de créance	901 181 136	699 023 752
Investissements dans les comptes d'opérations de change	(1 468 446)	(1 697 014)
Remboursements provenant des comptes d'opérations de change	946 591	262 108
<b>Encaisse provenant des activités de financement</b>	<b>(93 916 226)</b>	<b>(97 386 337)</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>89 184 346</b>	<b>41 092 266</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Notes aux états financiers (non audité)

### 1. Mandat et objectifs

Le ministère des Finances du Canada (le ministère) est constitué aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à titre de ministère du gouvernement du Canada (le gouvernement).

Le ministère est responsable de la gestion globale de l'économie canadienne. Cette gestion comprend la préparation du budget fédéral annuel, ainsi que la prestation de conseils au gouvernement au sujet de questions économiques et budgétaires, de politiques fiscales et tarifaires, de mesures sociales, d'enjeux liés à la sécurité, de la stabilité financière et d'engagements internationaux du Canada. Le ministère joue un rôle important à titre d'organisme central, en collaborant avec d'autres ministères pour veiller à l'exécution du programme du gouvernement et permettre aux ministres de bénéficier d'analyses et de conseils de grande qualité.

Les responsabilités du Ministère comprennent notamment :

- la préparation du budget fédéral et de la mise à jour des projections économiques et budgétaires;
- l'élaboration de lois et de politiques fiscales et tarifaires;
- la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers;
- la conception et l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires;
- l'élaboration de politiques et de lois pour le secteur financier;
- la représentation du Canada au sein de diverses institutions et de divers groupes financiers internationaux; et
- la préparation du Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le receveur général du Canada, des Comptes publics du Canada.

Pour atteindre son résultat stratégique, le ministère élabore ses plans et ses priorités en fonction de sa responsabilité essentielle, à savoir la Politique économique et financière, déterminée conformément au Cadre ministériel des résultats, et de ses fonctions de Services internes.

**Politiques économique et budgétaire** : Élaborer le budget fédéral et la Mise à jour économique et budgétaire, et fournir des analyses et des conseils au gouvernement sur les politiques économiques, fiscales et sociales, les relations fédérales-provinciales, y compris les paiements de transfert et d'impôt, le secteur financier, la politique fiscale, le commerce international et les finances.

**Services internes** : Groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes sont composés des 10 catégories de services suivantes : services de gestion des acquisitions, services de communication, services de gestion financière, services de gestion des ressources humaines, services de gestion de l'information, services de technologie de l'information, services juridiques, services de gestion et de surveillance, services de gestion du matériel, et services de gestion des biens immobiliers.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Base d'évaluation

Ces états financiers ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de ce qui suit :

- les instruments financiers, autres que les dérivés, sont évalués au coût ou au coût après amortissement ; et
- les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les principales conventions comptables du Ministère sont les suivantes :

#### a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle (l'état des résultats) ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les états financiers et les autorisations fournies au ministère.

Les montants des résultats prévus dans l'état des résultats correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2024-2025*.

#### b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie (au) par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

#### c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre autorisation parlementaire pour s'acquitter de ses passifs.

## d) Instruments financiers

### Classement et évaluation

Le ministère classe les instruments financiers selon leur base d'évaluation, dans les catégories suivantes : i) coût ou coût après amortissement; et ii) juste valeur.

Le tableau suivant résume la classification des instruments financiers au 31 mars 2025.

(en milliers de dollars)	Monnaie <sup>1</sup>	Classement / évaluation	Valeur comptable
<b>Passifs financiers</b>			
Passif-dépôts	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	375 485
Créditeurs et charges à payer	CAD	Coût ou coût après amortissement	424 669
Comptes d'opérations de change	Devises	Coût ou coût après amortissement	47 697 433
Dette échue	CAD	Coût ou coût après amortissement	626 184
Dette non échue			
Dette intérieure	CAD	Coût ou coût après amortissement	1 451 771 599
Dette extérieure	Devises	Coût ou coût après amortissement	29 556 822
Obligation au titre de l'annuité à long terme	CAD	Coût ou coût après amortissement	1 431 208
Effets à payer à des organisations internationales	Devises	Coût ou coût après amortissement	309 774
Instruments financiers dérivés			
Swaps de devises	CAD / devises	Juste valeur	5 398 199
Contrats de change à terme	Devises	Juste valeur	184 434
Ententes d'indemnisation avec la Banque du Canada	CAD	Juste valeur	17 276 851
<b>Actifs financiers</b>			
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	3 456 729
Débiteurs	CAD	Coût ou coût après amortissement	787 065
Comptes d'opérations de change	Devises	Coût ou coût après amortissement	201 361 875
Prêts aux sociétés d'État	CAD	Coût ou coût après amortissement	104 838 397
Autres prêts à recevoir	CAD / devises	Coût ou coût après amortissement	9 012 785
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	CAD	Coût ou coût après amortissement	36 557 462
Instruments financiers dérivés			
Swaps de devises	CAD / devises	Juste valeur	1 741 012
Contrats de change à terme	Devises	Juste valeur	-
Ententes d'indemnisation avec la Banque du Canada	CAD	Juste valeur	-
Investissements et souscriptions au capital-actions	Devises <sup>2</sup>	Coût ou coût après amortissement	287 700

<sup>1</sup> Les gains et les pertes de change des instruments financiers libellés en devises, y compris l'élément de gain ou de perte de change des variations de la juste valeur, sont comptabilisés directement dans l'État des résultats.

<sup>2</sup> Les investissements et les souscriptions au capital-actions libellés en devises sont des instruments financiers non monétaires évalués au taux de change historique.

## **Comptabilisation et décomptabilisation**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le ministère devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les achats et les ventes de titres négociables par l'intermédiaire d'une Bourse ou d'un marché de valeurs mobilières reconnus sont comptabilisés à la date de transaction.

Pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale, tandis que pour les instruments évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Le ministère décomptabilise un passif financier, ou des parties de celui-ci, lorsque le passif est éteint par le paiement de l'obligation ou que le ministère est autrement juridiquement dégagé de sa responsabilité première à l'égard du passif.

## **État des gains et pertes de réévaluation**

L'État des gains et pertes de réévaluation enregistre les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, jusqu'à ce que les instruments financiers soient décomptabilisés. Lorsque les instruments sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés associés aux éléments décomptabilisés sont retirés de l'État des gains et pertes de réévaluation et reclassés dans l'État des résultats.

## **Méthode du taux d'intérêt effectif**

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts sont déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif répartit les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts entre les exercices au long de la durée de vie prévue de l'instrument. Selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'instrument. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, jusqu'à la valeur comptable nette de l'instrument.

## **Évaluations à la juste valeur**

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur classe les évaluations à la juste valeur dans l'un des trois niveaux suivants :

- niveau 1: les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2: les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement (par exemple, des taux d'intérêt ou des écarts de crédit); et
- niveau 3: les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (comme des hypothèses formulées par des participants aux marchés).

Le ministère utilise les données observables pour évaluer la juste valeur lorsque de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction du niveau de données le plus bas qui est considéré comme significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

**e) Conversion des devises**

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes résultant d'opérations de change sont inclus dans les revenus ou les charges de l'état des résultats.

Le ministère choisit de comptabiliser tous les gains et pertes de change directement dans l'état des résultats, y compris les gains et pertes de change survenus avant le règlement ou la décomptabilisation.

**f) Revenus**

- Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les intérêts sur les dépôts bancaires sont constatés dans les revenus au moment où ils sont gagnés.
- Les revenus de placement autre que les revenus d'intérêts sont reconnus comme revenu conformément aux conditions sous-jacentes de l'accord ou la disposition législative applicable.
- Les ventes de pièces de monnaie canadienne sont constatées dans la période où elles ont lieu.
- Les gains de change sont calculés au taux en vigueur au moment de la transaction et à la fin de l'exercice, selon le cas sur les postes libellés en monnaie étrangère.
- Les frais pour risques courus sont constatés au moment où ils sont gagnés et calculés en fonction du programme de garantie et/ou contrat de base.
- Les chèques et mandats du receveur général ainsi que les chèques de comptes bancaires non encaissés de tous les ministères et organismes sont constatés dans les revenus du Ministère s'ils demeurent en circulation 10 ans après leur date d'émission.
- Les obligations échues et non réclamées sont constatées dans les revenus si elles ne sont pas présentées pour remboursement 15 ans après la date de rachat ou de l'échéance, selon la date la plus imminente.
- Les soldes bancaires non réclamés sont constatés dans les revenus si leur propriétaire n'a pas touché depuis 40 ans pour les montants inférieurs à 1 000 \$ et depuis 100 ans pour les montants supérieurs à 1 000 \$.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont des revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau et qui ne peuvent servir à acquitter les passifs du Ministère. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles sont présentés en réduction du montant brut des revenus du Ministère.

### **g) Charges**

- Les charges du Ministère sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Les intérêts sont calculés par la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la dette classée dans la catégorie coût ou coût après amortissement, les coûts de transaction (y compris les coûts d'émission de nouvelle dette) sont ajoutés à la valeur comptable lors de leur comptabilisation initiale; ultérieurement, ils sont comptabilisés dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de service de la dette publique sont passés en charges au moment où ils sont engagés, et sont présentés dans les intérêts et autres frais.
- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les charges de fonctionnement sont passées en charges au moment où elles sont encourues.
- Le coût de pièces de monnaie canadienne vendues est constaté dans la période où les ventes ont lieu.
- Les pertes de change nettes sont calculées au taux en vigueur au moment de la transaction et à la fin de l'exercice, selon le cas sur les postes libellés en monnaie étrangère.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les charges comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités, qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

### **h) Avantages sociaux futurs**

Les avantages sociaux futurs comprennent les prestations de retraite et les indemnités de départ.

Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs sponsorisé et administré par le gouvernement. L'obligation financière du Ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les cotisations du Ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement répondant du régime.

Indemnités de départ : L'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont touché aucune indemnité est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

**i) Stocks de pièces de monnaie**

Les stocks de pièces de monnaie canadienne sont évalués au moindre de leur coût et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**j) Débiteurs**

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût après amortissement ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

**k) Comptes d'opérations de change**

Les dépôts à court terme, les titres négociables et les droits de tirage spéciaux détenus dans les comptes d'opérations de change sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction. Des réductions pour refléter une baisse non temporaire de la juste valeur des titres sont incluses dans les gains ou pertes nets de change à l'état des résultats.

Les souscriptions, les allocations de droits de tirage spéciaux, les effets à payer et les prêts à recevoir du Fonds monétaire international sont inscrits au coût.

**l) Prêts à recevoir**

Les prêts à recevoir, y compris les prêts aux sociétés d'État et autres prêts à recevoir, sont inscrits dans un premier temps au coût et, s'il y a lieu, sont ensuite rajustés de façon à tenir compte des conditions de faveur tel que les prêts à long terme, à taux d'intérêt faible ou nul. Une provision pour moins-value est appliquée afin de réduire la valeur comptable à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de réalisation nette. La provision est calculée selon les pertes probables estimatives qui existent relativement au reste du portefeuille.

Après la comptabilisation initiale, les prêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

Cependant, quand le terme des prêts est assorti de conditions de faveur, comme dans le cas des prêts fournis avec une clause à taux d'intérêt faible ou nul, le prêt est initialement comptabilisé à sa valeur actualisée nette estimée et la perte immédiate est comptabilisée dans l'état des résultats. L'escompte qui en résulte est amorti aux recettes chaque année pour tenir compte de la variation de la valeur actualisée des prêts en cours.

**m) Investissements et souscriptions au capital-actions**

Les investissements et les souscriptions au capital-actions sont inscrits au coût, net des provisions pour moins-value. Les provisions sont déterminées sur une combinaison de retour anticipé et de la probabilité de recouvrement de capital. Étant donné leur nature, on ne s'attend pas à ce que certains investissements dans des institutions financières internationales génèrent des retours financiers directs. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce qu'ils soient recouvrés. Dans de tels cas, des provisions pour non-recouvrement sont établies par rapport aux investissements.

#### **n) Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation des taux d'intérêt, des taux de change, des justes valeurs ou d'autres mesures financières spécifiées dans les contrats de base. Les instruments financiers dérivés auxquels le ministère est actuellement parti sont des swaps de devises, contrats de change à terme et certaines ententes d'indemnisation entre le ministère et la Banque du Canada en vertu desquelles le ministère recevra (remboursera) tout gain (perte) que la Banque encourre des aliénations de titres par la Banque en vertu des programmes d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales (programmes d'achat d'obligations).

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur des instruments financiers, à l'exception de tout gain ou perte de change connexe, sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés à l'état des résultats. Lorsque les instruments financiers dérivés sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés associés aux éléments comptabilisés, autres que ceux liés au change, sont transférés de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats.

Dans l'état des résultats, les revenus d'intérêts et les charges sur les accords de swaps de devises sont présentés dans les intérêts sur les dettes non échues.

Pour ce qui est des accords de swaps de devises dans lesquels les emprunts sur le marché intérieur sont convertis en emprunts en devises, tout gain ou toute perte de change réalisé est compensé par les différences de change sur les investissements en devises détenus dans le Compte du fonds des changes. En ce qui a trait aux contrats de change à terme, tout gain ou perte de change réalisé est compensé par tout gain ou perte de change réalisé sur les prêts à recevoir du Fonds monétaire international.

#### **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes et comptabilisés en tant que dérivés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte; b) un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur.

#### **o) Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars sont comptabilisées dans un premier temps dans l'état de la Situation Financière à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves définies au sens de la loi sur les Indiens et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit.

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Équipements informatiques	trois à dix ans
Logiciels informatiques	trois ans
Améliorations locatives	le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Machinerie et équipement	cinq à dix ans
Véhicules	trois à cinq ans

**p) Dette**

La dette est initialement comptabilisée dans l'état de la situation financière au produit net de l'émission et net de coûts de transaction, qui comprennent les frais d'émission de titre de créance, le cas échéant.

Les primes et les escomptes résultant sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à l'échéance.

Pour chaque série d'obligations à rendement réel émises, les intérêts semestriels et le principal à payer à l'échéance sont indexés à la variation cumulative de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada par rapport à l'IPC applicable à la date d'émission initiale de la série.

Les flux de trésorerie futurs estimés d'intérêts et de principal à payer sont révisés à chaque date d'états financiers en utilisant les plus récents IPC qui s'appliquent à chaque série. La valeur comptable des obligations à rendement réel dans l'état de la situation financière est ajustée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie révisés à chaque date de clôture, actualisée au taux d'intérêt effectif. L'ajustement de la valeur comptable du passif qui en résulte est comptabilisé comme un gain ou une perte dans Intérêts sur la dette non échue dans l'état des résultats.

La dette qui a atteint son échéance contractuelle, mais qui n'a pas encore été remboursée, est reclassée à sa valeur nominale de la dette non échue à la dette échue.

**Échange ou rachat de dette**

Lorsque l'échange ou le rachat d'une obligation négociable se traduit par l'extinction de la dette, la différence entre la valeur comptable de l'instrument d'emprunt et la contrepartie nette qui est versée est constatée dans l'état des résultats.

Une extinction survient au rachat de l'obligation ou lorsqu'une obligation est échangée avec un détenteur d'obligations et que les modalités de la créance originale et celles de la créance de remplacement diffèrent substantiellement les unes des autres. On considère que les modalités des obligations échangées diffèrent substantiellement lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie aux termes des nouvelles modalités, y compris lorsque l'échange est actualisé au moyen du taux d'intérêt effectif moyen de la créance originale, diffère d'au moins 10 % par rapport à la valeur actualisée du flux de trésorerie restant de la créance originale.

Si un échange d'obligations avec un détenteur d'obligations ne se traduit pas par une extinction, la valeur comptable du passif est rajustée en fonction des montants versés au moment de l'échange, et les primes ou escomptes non amortis relatifs à la créance originale et survenant au moment de l'échange sont amortis sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance de la créance de remplacement. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour amortir les primes et les escomptes non amortis.

**q) Obligation au titre de l'annuité à long terme**

L'obligation au titre de l'annuité à long terme est évaluée dans l'état de la situation financière au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de la comptabilisation initiale, l'obligation au titre de l'annuité à long terme a été évaluée comme la valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs estimatifs, à l'aide des taux applicables à la date de la comptabilisation initiale. Les variations des flux de trésorerie futurs estimés ajustent l'obligation par la valeur actualisée des variations, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif d'origine, avec un ajustement correspondant comptabilisé dans l'État des résultats. Les charges d'intérêt découlant de l'accumulation du passif pour chaque période sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats et dans l'état de situation financière nette du Ministère. Aux fins de la présentation, les ajustements des flux de trésorerie futurs estimatifs et les charges d'intérêt sont incluses dans les charges de paiements de transfert dans la note d'information sectorielle (note 28).

**r) Garantie en vertu des accords de swaps de devises**

Lorsque le gouvernement reçoit une garantie d'une contrepartie du swap sous forme d'espèces, les passifs-dépôts sont comptabilisés dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que la garantie soit retournée à la contrepartie ou que la contrepartie soit en défaut en vertu de l'accord de swap. La garantie reçue par le gouvernement sous forme de titres donnés en garantie par une contrepartie ne sont pas comptabilisées comme des actifs. La garantie fournie par le gouvernement sous forme d'espèces est comptabilisée comme un actif dans l'état de la situation financière. Lorsque le gouvernement reporte une garantie sous forme de titres, les titres demeurent comptabilisés dans l'état de la situation financière.

**s) Passif-dépôts**

Les dépôts remboursables sur demande et la garantie sous forme de liquidités reçue par le gouvernement dans le cadre de ses accords de swaps de devises sont comptabilisés comme des passifs.

**t) Passifs et actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement**

Les passifs et les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement sont présentés dans ces états financiers, car le sous-ministre doit en assurer le contrôle comptable. Toutefois, des déductions sont faites pour ces postes afin d'arriver aux passifs nets et aux actifs financiers nets du Ministère dans l'état de la situation financière.

La classification des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement est déterminée en fonction (i) de la disponibilité des actifs pour acquitter les passifs du Ministère et (ii) la capacité d'augmenter les avoirs des actifs sans autre autorisation du Parlement. Les actifs financiers qui ne répondent pas à ces deux critères sont considérés comme étant détenus pour le compte du gouvernement. Certains passifs qui financent directement ces actifs sont considérés comme dus au nom du gouvernement.

**u) Opérations entre apparentés**

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que des opérations de réorganisation, sont comptabilisées sur une base brute et elles sont mesurées selon la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i) les services fournies ou reçues sur une base de recouvrement des coûts sont reconnus comme revenus et charges, respectivement, sur une base brute et évalués à la valeur d'échange; et
- ii) certains services reçus sans frais sont comptabilisés au titre de charges au coût estimatif des services reçus.

**v) Passif éventuel**

Les passifs éventuels représentent des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et si on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Des provisions pour le passif sont établies aux termes d'un programme de garanties d'emprunt s'il est probable qu'un paiement soit versé et qu'un montant soit évalué.

**w) Actif éventuel**

Les actifs éventuels représentent des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes complémentaires aux états financiers.

**x) Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les provisions pour moins-value se rapportant aux prêts à recevoir, les provisions pour moins-value se rapportant aux investissements et souscriptions au capital-actions, les escomptes sur prêts à recevoir, les courus des taxes et impôts à recevoir et à payer aux termes d'accords de perception fiscale, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, les flux de trésorerie futurs estimés du passif des rentes à long terme, et la juste valeur des instruments financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, tous les rajustements nécessaires sont comptabilisés ou divulguées dans les états financiers dans l'année où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

#### a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations utilisées

Le coût de fonctionnement net du Ministère avant le financement et les transferts gouvernementaux, tel qu'il est présenté dans l'état des résultats est rapproché avec les autorisations de l'exercice en cours utilisées par le ministère dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>148 891 483</b>	<b>130 035 496</b>
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>		
Charges courues liées aux paiements de transferts	(182 800)	(39 206)
Provision pour les prêts, placements et avances	(146 194)	1 200 403
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(25 492)	(29 946)
Inventaires imputés aux charges de programmes	67	(322)
Amortissement des immobilisations corporelles	(636)	(915)
Avantages sociaux futurs	(155)	14
Autres charges non imputées aux autorisations	131 868	(3 777)
<b>Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	<b>(223 342)</b>	<b>1 126 251</b>
<b>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>		
Avances aux sociétés d'État et agences	72 302 361	65 000 629
Paiement des charges courues des années précédentes pour l'atténuation des pressions sur le système de soins de santé et le déploiement de la vaccination contre la COVID-19	-	2 000 000
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	28 827 924	7 607 826
Prêts accordés aux organisations internationales	2 062 791	560 310
Prêts accordés aux gouvernements nationaux	2 900 000	2 025 210
Paiement à la Banque canadienne d'infrastructures	2 363 429	1 477 761
Paiement au Fonds de croissance du Canada	3 000 000	1 390 000
Paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia	184 904	137 973
Paiements de transfert aux provinces et territoires pour la stabilisation fiscale	-	576 511
Pertes sur opérations de change	17 056	49 502
Autres	26 317	107 956
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>111 684 782</b>	<b>80 933 678</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>252 352 923</b>	<b>212 095 425</b>

**b) Autorisations fournies et utilisées**

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les autorisations fournies au ministère et utilisées par celui-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Autorisations fournies</b>		
<b>Autorisations votées</b>	<b>162 455</b>	<b>440 784</b>
<b>Autorisations législatives</b>		
Paiements de transfert	92 618 229	90 883 738
Intérêt sur la dette non échue	42 185 287	36 430 208
Autres frais d'intérêts	5 809 859	6 043 911
Achat de la monnaie canadienne	80 609	82 531
Autres	2 487 567	1 716 121
<b>Total des autorisations législatives</b>	<b>142 181 551</b>	<b>135 156 509</b>
<b>Autorisations non budgétaires</b>		
Prêts aux sociétés d'État	72 276 361	64 980 629
Prêts aux gouvernements nationaux	2 900 000	2 025 210
Investissement dans le Fonds de croissance du Canada	3 000 000	1 390 000
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	28 827 924	7 607 826
Prêts aux organisations internationales	2 062 791	560 309
Paiements aux autres organisations	26 000	20 000
<b>Total des autorisations non budgétaires</b>	<b>109 093 076</b>	<b>76 583 974</b>
<b>Total des autorisations fournies</b>	<b>252 437 082</b>	<b>212 181 267</b>
Moins :		
<b>Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs</b>	<b>(68 573)</b>	<b>(68 572)</b>
<b>Autorités en surplus</b>	<b>(15 586)</b>	<b>(17 270)</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>252 352 923</b>	<b>212 095 425</b>

## 4. Passif-dépôts

Le passif des dépôts au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Passifs-dépôts</b>		
Société de gestion Canada Hibernia <sup>1</sup>	113 640	109 627
Canada Eldor Inc. <sup>2</sup>	7 188	6 933
Dépôts de garantie <sup>3</sup>	254 657	687 478
<b>Total des passifs-dépôts</b>	<b>375 485</b>	<b>804 038</b>

<sup>1</sup> Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) est un dépôt à vue établi pour enregistrer les sommes déposées au Trésor par la SGCH pour couvrir les coûts futurs de démantèlement du champ Hibernia. Le calendrier prévu d'abandon, fondé sur la durée de vie utile des biens, s'échelonne actuellement jusqu'en 2048. L'intérêt s'accumule dans le solde des dépôts à un taux équivalent à 90 % du taux aux deux semaines de trois mois d'adjudication des bons du Trésor.

<sup>2</sup> Canada Eldor Inc. (CEI) s'agit des fonds déposés au Trésor en vertu du paragraphe 129(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. CEI utilisera les fonds pour payer les coûts liés à la désaffectation d'anciens sites miniers en Saskatchewan et les prestations de retraite de certains anciens employés. L'intérêt s'accumule dans le solde des dépôts à un taux équivalent à 90 % du taux aux deux semaines de trois mois d'adjudication des bons du Trésor.

<sup>3</sup> Les dépôts de garantie sont des liquidités reçues des contreparties en tant que garanties de soutien au crédit en vertu des accords de swaps de devises.

## 5. Créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Créditeurs et charges à payer</b>		
Créditeurs – parties externes <sup>1</sup>	232 911	21 867
Créditeurs – autres ministères et organismes	20 422	25 223
Autres charges à payer <sup>2</sup>	171 336	210 489
<b>Total des créditeurs et charges à payer</b>	<b>424 669</b>	<b>257 579</b>

<sup>1</sup> La majorité des comptes créditeurs des parties externes au 31 mars 2025 se rapporte à 212 millions de dollars payables pour les paiements de transfert aux provinces et aux territoires (2024 – la majorité se rapporte à une charge à payer de 13 millions de dollars pour les salaires).

<sup>2</sup> La majorité des charges à payer au 31 mars 2025 se rapporte à 160 millions de dollars d'intérêts courus sur les allocations de droits de tirage spéciaux avec le Fonds Monétaire International (2024 – la majorité se rapporte à 200 millions de dollars d'intérêts courus).

## 6. Taxes et impôts à payer et à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale

L'agence du revenu du Canada (ARC), une agence du gouvernement, perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, la taxe de vente harmonisée, la taxe de vente, la taxe sur les produits et services et les droits d'accise sur le cannabis et produits de vapotage au nom de certains gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones en vertu de divers accords de perception fiscale. Le ministère transfère les taxes perçues directement aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones participants, conformément aux calendriers de paiements établis.

### Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale

Étant donné que le gouvernement présente l'information financière par exercice financier alors que l'impôt est calculé selon l'année civile, certaines opérations effectuées au cours d'un exercice donné peuvent être liées à plusieurs années d'imposition. Les taxes et impôts à payer incluent les cotisations établies par l'ARC, les estimations des cotisations établies en fonction des espèces reçues, les rajustements découlant de nouvelles cotisations et les rajustements relatifs aux taxes et impôts d'exercices antérieurs à payer à certains gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones.

L'évolution des taxes et impôts à payer aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones aux termes d'accords de perception fiscale était réparti en 2025 comme suit.

(en milliers de dollars)	31 mars, 2024	Rentrées et autres crédits	Paiements et autres débits	31 mars, 2025
<b>Taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale</b>				
Impôt des sociétés	9 161 139	36 517 154	35 106 911	10 571 382
Impôt sur le revenu des particuliers	7 001 865	108 692 811	110 700 496	4 994 180
Taxe de vente harmonisée	4 112	43 763 213	48 783 149	(5 015 824)
Taxe sur les produits et services des Premières nations	-	39 548	39 548	-
Taxe de vente des Premières nations	-	9 912	9 912	-
Droits d'accise sur le cannabis <sup>1</sup>	365 672	956 188	902 278	419 582
Droits d'accise sur les produits de vapotage <sup>2</sup>	-	130 362	50 681	79 681
<b>Total des taxes et impôts à payer aux termes d'accords de perception fiscale</b>	<b>16 532 788</b>	<b>190 109 188</b>	<b>195 592 975</b>	<b>11 049 001</b>

- 1 Toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Manitoba, ont conclu des accords de coordination de la taxation du cannabis (ACTC) avec le gouvernement. En vertu d'ACTC, le ministre des Finances du Canada et les ministres provinciaux et territoriaux ont convenu que les taux de droit d'accise supplémentaires provinciaux sur les produits du cannabis seront fixés à trois fois les taux de droit d'accise fédéraux (à l'exclusion de l'ajustement pour la taxe de vente provinciale).
- 2 Toutes les provinces et territoires, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, ont conclu des accords de coordination de la taxation des produits de vapotage (ACTPV) avec le gouvernement fédéral en vue de la mise en œuvre d'un droit provincial supplémentaire. En vertu d'ACTPV, le ministre des Finances du Canada et les ministres provinciaux et territoriaux ont convenu que les taux de droit supplémentaires seront fixés selon la même proportion constante que les taux correspondants du droit fédéral.

### Taxes et impôts à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale

Les taxes et impôts à recevoir comprennent les taxes et impôts perçus ou à percevoir par l'ARC au nom des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones qui n'ont pas encore été remis au ministère.

Les changements dans les impôts à recevoir en vertu des conventions de perception fiscale en 2025 étaient les suivants.

(en milliers de dollars)	31 mars, 2024	Rentrées et autres crédits	Règlements avec l'ARC	31 mars, 2025
<b>Taxes à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale</b>				
Impôt des sociétés	9 575 895	36 517 154	35 225 913	10 867 136
Impôt sur le revenu des particuliers	14 433 248	108 692 811	107 426 048	15 700 011
Taxe de vente harmonisée	(2 761 130)	43 763 213	44 229 535	(3 227 452)
Taxe sur les produits et services des Premières nations	2 531	39 548	39 376	2 703
Taxe de vente des Premières nations	827	9 912	9 932	807
Droits d'accise sur le cannabis	312 905	956 188	1 029 668	239 425
Droits d'accise sur les produits de vapotage	-	130 362	58 390	71 972
Bénéfices provinciaux <sup>1</sup>	(206 569)	(7 952 149)	(7 936 604)	(222 114)
<b>Total des taxes à recevoir aux termes d'accords de perception fiscale</b>	<b>21 357 707</b>	<b>182 157 039</b>	<b>180 082 258</b>	<b>23 432 488</b>

<sup>1</sup> Le poste des bénéfices provinciaux comprend les montants payés par l'ARC directement aux bénéficiaires au nom des gouvernements provinciaux. Ces montants sont ensuite soustraits des transferts aux gouvernements provinciaux.

### 7. Effets à payer à des organisations internationales

Les billets à payer aux organisations internationales sont des billets à vue non porteurs d'intérêts émis en remplacement de versements en espèces à l'égard des souscriptions et contributions. Les billets peuvent être présentés pour être encaissés selon les modalités convenues.

L'encours de ces effets à payer aux organisations internationales au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Effets à payer à des organisations internationales</b>		
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	57 280	53 924
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	34 500	32 478
Agence multilatérale de garantie des investissements	4 615	4 344
Banque européenne pour la reconstruction et le développement <sup>1</sup>	213 379	-
<b>Total des effets à payer à des organisations internationales</b>	<b>309 774</b>	<b>90 746</b>

<sup>1</sup> Les effets à payer à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement concernent des souscriptions au capital-actions de parts de capital qui ont été comptabilisées et entièrement provisionnées au 31 mars 2025. Les souscriptions au capital-actions de parts de capital sont payables en 5 versements annuels, à compter d'avril 2025.

## 8. Dette échue

La dette échue est une dette, arrivée à échéance, qui n'a pas encore été remboursée.

Au 31 mars, la dette échue se présente comme suit.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Dette échue</b>		
Titres sur le marché de détail <sup>1</sup>	624 699	665 179
Obligations négociables <sup>2</sup>	1 485	1 516
<b>Total de la dette échue</b>	<b>626 184</b>	<b>666 695</b>

<sup>1</sup> Titres sur le marché de détail échus entre 2010 et 2021 (2024 – entre 2010 et 2021). La dette au détail comprend les obligations d'épargne du Canada, qui sont rachetables sur demande par le détenteur. Au 31 mars 2025, toute la dette au détail était arrivée à échéance. En 2025, des obligations d'une valeur de 40,5 millions de dollars ont été remboursées.

<sup>2</sup> Obligations négociables échues entre 2011 et 2016 (2024 – entre 2010 et 2016). En 2025, les obligations négociables qui ont été remboursées étaient arrivées à échéance en 2010.

## 9. Dette non échue

Le ministère emprunte principalement sur le marché intérieur, mais aussi sur les marchés étrangers au nom du gouvernement.

### Dette intérieure

La dette intérieure est constituée de bons du Trésor, d'obligations négociables et de titres sur le marché de détail libellés en dollars canadiens.

Les bons du Trésor sont des instruments d'escompte non rachetable du gouvernement du Canada. Les bons du Trésor sont émis à échéance de trois mois, six mois ou douze mois; le gouvernement du Canada peut également émettre des bons du Trésor dont l'échéance varie de 1 jour à 3 mois aux fins de gestion de la trésorerie (bons de gestion de la trésorerie).

Les obligations négociables domestiques sont des obligations non rachetables du gouvernement du Canada qui paient un taux d'intérêt fixe deux fois par année. Au 31 mars 2025, les obligations négociables nationales en circulation avaient des durées résiduelles allant de moins de 1 an à 40 ans (2024 – moins de 1 an à 41 ans). Certaines obligations négociables (obligations à rendement réel) rapportent des intérêts semestriels basés sur un taux d'intérêt réel. À échéance, les détenteurs d'obligations à rendement réel recevront, en plus d'un paiement d'intérêts sur coupon, un paiement final égal à la somme du principal et de la compensation pour inflation accumulée à partir de la date d'émission initiale.

## Dette extérieure

La dette extérieure est émise par le gouvernement du Canada en vertu de son programme d'emprunts libellés en devises. Elle est constituée d'obligations négociables, de bons à moyen terme négociables, et de bons du Canada.

Les obligations négociables étrangères sont émises en dollars américains ou en euros pour fournir une source de fonds étrangers à long terme. Au 31 mars 2025, les obligations négociables étrangères en circulation avaient des durées des échéances résiduelles allant de moins de 1 ans à 5 ans (2024 – allant de 1 ans à 5 ans).

Les bons du Canada sont des titres d'emprunt à court terme émis sur le marché monétaire des États-Unis. Ces instruments à escompte arrivent à échéance au plus 270 jours après leur émission.

Au 31 mars, la dette non échue se présente comme suit.

(en milliers de dollars)		2025	2024	
	Valeur nominale	Primes (escomptes) non amortis et les intérêts courus	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
<b>Dette non échue</b>				
<b>Dette intérieure :</b>				
Bons du Trésor <sup>1</sup>	285 200 000	(2 688 114)	282 511 886	263 150 342
Obligations négociables	1 091 829 307	2 417 424	1 094 246 731	1 013 713 118
Obligations négociables à rendement réel	71 215 126 <sup>2</sup>	3 797 856	75 012 982	73 792 474
<b>Total de la dette intérieure</b>	<b>1 448 244 433</b>	<b>3 527 166</b>	<b>1 451 771 599</b>	<b>1 350 655 934</b>
<b>Dette extérieure :</b>				
Bons du Canada	4 209 704	(17 202)	4 192 502	2 158 060
Obligations négociables	25 173 750	190 570	25 364 320	19 088 249
<b>Total de la dette extérieure</b>	<b>29 383 454</b>	<b>173 368</b>	<b>29 556 822</b>	<b>21 246 309</b>
<b>Total de la dette non échue</b>	<b>1 477 627 887</b>	<b>3 700 534</b>	<b>1 481 328 421</b>	<b>1 371 902 243</b>
		<b>Juste valeur</b>	<b>Juste valeur</b>	
Dette intérieure		1 429 950 584	1 289 340 741	
Dette extérieure		29 478 590	20 561 129	

<sup>1</sup> Les bons du Trésor comprennent 93,8 milliards de dollars (2024 – 93,8 milliards de dollars) en bons de trois mois, 61,3 milliards de dollars (2024 – 58,8 milliards de dollars) en bons de six mois, et 130,1 milliards de dollars (2024 – 114,8 milliards de dollars) dans les autres bons.

<sup>2</sup> La valeur nominale des obligations négociables à rendement réel telle que présentée est le montant en principal des obligations ajusté de la compensation de l'inflation accumulée au 31 mars 2025 en utilisant l'IPC applicable à cette date.

Les échéances contractuelles de la dette non échue, à leur valeur nominale, par devise sont les suivantes.

(en milliers de dollars)	Valeur nominale		
	Dollars canadiens	Dollars américains	Total
<b>Échéances contractuelles de la dette non échue</b>			
2026	471 572 858	9 244 454	480 817 312
2027	169 063 940	5 034 750	174 098 690
2028	66 360 841	-	66 360 841
2029	60 500 000	5 754 000	66 254 000
2030	90 898 959	9 350 250	100 249 209
2031 à 2065	589 847 835	-	589 847 835
<b>Total des échéances contractuelles de la dette non échue</b>	<b>1 448 244 433</b>	<b>29 383 454</b>	<b>1 477 627 887</b>

Les taux d'intérêt annuels effectifs moyen de la dette non échue au 31 mars sont les suivants.

	2025	2024
	%	%
<b>Taux d'intérêt annuels effectifs moyen de la dette non échue</b>		
Bons du Trésor	3,24	5,04
Obligations négociables – en dollars canadiens	2,63	2,39
Bons du Canada	4,29	5,28
Obligations négociables – en devises étrangères	3,31	2,43

## 10. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable	2025		2024		
		Niveau dans la hiérarchie des évaluations de la juste valeur <sup>1</sup>	Valeur comptable	Niveau dans la hiérarchie des évaluations de la juste valeur <sup>1</sup>	Valeur comptable	
<b>Instruments financiers dérivés</b>						
<b>Passifs</b>						
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	17 276 851	2	25 591 739			
Swaps de devises	5 398 199	2	4 124 891			
Contrats de change à terme	184 434	2	6 083			
	<b>22 859 484</b>		<b>29 722 713</b>			
<b>Actifs</b>						
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	-	2	-			
Swaps de devises	1 741 012	2	2 871 772			
Contrats de change à terme	-	2	29 742			
	<b>1 741 012</b>		<b>2 901 514</b>			

<sup>1</sup> Des transferts peuvent se produire entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur en raison de changements dans l'activité du marché ou de la disponibilité de prix cotés sur le marché ou de données observables. Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

### Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada

Le ministère et la Banque du Canada ont conclu des ententes d'indemnisation qui sont comptabilisées comme des instruments financiers dérivés. En vertu des dispositions de ces ententes, le ministère a indemnisé la Banque du Canada pour les pertes subies par la Banque au titre de l'aliénation des titres dans le cadre des programmes d'achat d'obligations du gouvernement du Canada, d'obligations provinciales et d'obligations de sociétés de la Banque (programmes d'achat d'obligations). La Banque du Canada versera également au ministère les gains réalisés qu'elle tire de l'aliénation des titres dans le cadre des programmes d'achat d'obligations. Les programmes d'achat d'obligations ont été mis en place par la Banque du Canada au cours de l'exercice 2020-21 afin de soutenir la liquidité et le bon fonctionnement des marchés de la dette pendant la pandémie de COVID-19. Aucune contrepartie n'a été versée par l'une ou l'autre des parties lors de la conclusion des ententes.

La juste valeur des dérivés découlant des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations est calculée comme la différence entre la juste valeur et le coût après amortissement des titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'indemnisation au 31 mars. La juste valeur est équivalente au montant inscrit du ministère au poste des dérivés si les titres ont été aliénés à leur juste valeur par la Banque du Canada au 31 mars. Le ministère détermine la juste valeur en utilisant les prix des obligations détenues par la Banque du Canada, qui sont les prix du marché pour des obligations identiques, et, ce qui est moins important à l'égard de la juste valeur, le coût après amortissement de la Banque du Canada pour ces obligations. Le ministère classe l'évaluation de la juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau ci-dessous présente les détails sur les titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat d'obligations au 31 mars. La juste valeur représente le gain (perte) qui aurait été réalisé (subi) par le ministère pour les dérivés si la Banque du Canada avait aliéné les titres au 31 mars.

	<b>Titres détenus par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat d'obligations</b>		<b>Juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation du ministère des Finances (nette)</b>
	<b>Coût après amortissement de la Banque du Canada</b>	<b>Juste valeur</b>	
(en milliers de dollars)			
<b>Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>			
<b>31 mars 2025</b>			
Obligations du gouvernement du Canada	162 958 236	146 033 489	(16 924 747)
Obligations provinciales	8 276 839	7 924 780	(352 059)
Obligations de sociétés	12 598	12 553	(45)
<b>Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>	<b>171 247 673</b>	<b>153 970 822</b>	<b>(17 276 851)</b>
<b>31 mars 2024</b>			
Obligations du gouvernement du Canada	206 732 377	181 960 691	(24 771 686)
Obligations provinciales	9 974 521	9 155 505	(819 016)
Obligations de sociétés	55 790	54 753	(1 037)
<b>Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>	<b>216 762 688</b>	<b>191 170 949</b>	<b>(25 591 739)</b>

La juste valeur des dérivés des ententes d'indemnisation (nets) se rapporte à certains titres qui sont en situation de gain et à certains titres qui sont en situation de perte, comme suit.

<b>Juste valeur des ententes d'indemnisation du ministère des Finances (nette)</b>			
<b>En ce qui concerne les titres détenus par la Banque du Canada en :</b>			
(en milliers de dollars)	Situation de gain	Situation de perte	Juste valeur (nette)
<b>Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>			
<b>31 mars 2025</b>			
Obligations du gouvernement du Canada	-	(16 924 747)	<b>(16 924 747)</b>
Obligations provinciales	-	(352 059)	<b>(352 059)</b>
Obligations de sociétés	-	(45)	<b>(45)</b>
<b>Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>	-	<b>(17 276 851)</b>	<b>(17 276 851)</b>
<b>31 mars 2024</b>			
Obligations du gouvernement du Canada	-	(24 771 686)	<b>(24 771 686)</b>
Obligations provinciales	-	(819 016)	<b>(819 016)</b>
Obligations de sociétés	-	(1 037)	<b>(1 037)</b>
<b>Total des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>	-	<b>(25 591 739)</b>	<b>(25 591 739)</b>

Au 31 mars 2025, les obligations détenues par la Banque du Canada qui sont assujetties aux ententes d'indemnisation avaient le profil d'échéance suivant, exprimé en termes de juste valeur du dérivé d'indemnisation connexe :

(en milliers de dollars)	<b>Juste valeur</b>			
	<b>Obligations du gouvernement du Canada</b>	<b>Obligations provinciales</b>	<b>Obligations de sociétés</b>	<b>Total</b>
<b>Dérivés découlant d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>				
<b>Terme restante à l'échéance</b>				
Moins de 1 an	37 485 423	1 598 830	12 553	39 096 806
De 1 an à 3 ans	20 192 647	2 062 872	-	22 255 519
De 3 à 5 ans	16 060 921	2 380 239	-	18 441 160
De 5 à 10 ans	32 848 966	1 882 839	-	34 731 805
Plus de 10 ans	39 445 532	-	-	39 445 532
<b>Total des dérivés découlant d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations</b>	<b>146 033 489</b>	<b>7 924 780</b>	<b>12 553</b>	<b>153 970 822</b>

Des pertes payées et des gains reçus par le ministère dans le cadre des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations en 2025 étaient néant (2024 – négligeable).

## Accords de swaps

Le gouvernement a conclu des accords de swaps de devises avec différentes contreparties, ce qui lui permet de gérer plus facilement la structure de sa dette. Les modalités associées à ces swaps sont établies à l'aide d'accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), qui sont en place avec chacune des contreparties.

Les swaps de devises servent principalement à financer des niveaux d'actifs en devise étrangère dans les Comptes d'opérations de change. La dette du gouvernement est émise à des taux d'intérêt fixes ou variables, et elle peut être libellée en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. Dans un swap de devises, on convertit la dette en dollars canadiens et d'autres devises en dollars américains ou en d'autres devises à un taux d'intérêt fixe ou un taux d'intérêt variable. Habituellement, les positions de swap du gouvernement sont détenues jusqu'à échéance.

À la passation d'un swap de devises, le ministère et la contrepartie échangent des sommes d'argent libellées dans des monnaies différentes, sur lesquelles les intérêts, libellés en monnaies échangées, seront reçus et payés pendant la durée des swaps. Dans cet échange, le ministère verse à la contrepartie une somme d'argent d'une monnaie (généralement le dollar canadien) et le ministère reçoit de la contrepartie une somme d'argent d'une autre monnaie (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling). Pendant la durée du swap, le ministère a le droit de recevoir de la contrepartie des intérêts dans la monnaie payée à la passation (généralement le dollar canadien) et le ministère est tenu de payer à la contrepartie des intérêts dans la monnaie reçue à la passation (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling). Les taux d'intérêts auxquels les intérêts doivent être reçus et payés sont indépendants les uns des autres, et peuvent être fixes ou variables. À l'échéance d'un swap de devises, le ministère ré-échange les sommes d'argent avec la contrepartie, en payant la somme d'argent de la monnaie reçue à la passation (généralement le dollar américain, l'euro, le yen japonais ou le livre sterling) et en recevant la somme d'argent de l'autre monnaie payé à la passation (généralement le dollar canadien).

La juste valeur des swaps de devises correspond aux montants estimatifs que le gouvernement devrait recevoir ou payer, selon les conditions du marché, dans l'éventualité où l'on mettrait un terme aux accords en date du 31 mars. Les justes valeurs sont calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie anticipés dans le cadre de ces swaps, d'après les taux de change et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice. Dans un tel cas, une juste valeur positive (ou négative) indique au gouvernement qu'il recevrait (ou verserait) un montant net si les accords étaient achevés le 31 mars. Dans l'ensemble, le ministère classe l'évaluation de la juste valeur des swaps de devises au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les durées restantes jusqu'à l'échéance des swaps de devises en cours au 31 mars 2025 vont de moins de 1 an à 10 ans (2024 – moins de 1 an à 10 ans). La juste valeur des swaps de devises au 31 mars 2025, exprimée en termes de date d'échéance et de la devise des volets à payer, est la suivante :

(en milliers de dollars)	Juste valeur						
	Devise du volet à recevoir	Devise du volet à payer					
		CAD	USD	Euro	Yen	Livre sterling	
<b>Swaps de devises</b>							
<b>Exercice d'échéance</b>							
2026	9 740 557	(3 532 879)	(291 842)	(761 750)	(4 746 730)	407 356	
2027	12 863 723	(7 727 936)	(1 843 974)	(1 039 416)	(2 961 763)	(709 366)	
2028	5 613 374	(3 883 110)	(1 938 769)	-	-	(208 505)	
2029	11 133 044	(11 679 443)	(285 703)	-	-	(832 102)	
2030	8 785 154	(4 764 008)	(3 237 561)	(821 714)	-	(38 129)	
2031 à 2035	69 767 595	(50 292 054)	(12 021 171)	(3 771 371)	(5 959 440)	(2 276 441)	
<b>Total des swaps de devises</b>	<b>117 903 447</b>	<b>(81 879 430)</b>	<b>(19 619 020)</b>	<b>(6 394 251)</b>	<b>(13 667 933)</b>	<b>(3 657 187)</b>	

Les montants notionnels et les taux d'intérêt pour les volets à payer et les volets à recevoir des swaps de devises au 31 mars 2025 sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Devise du volet à payer à payer				
	USD	Euro	Yen	Livre sterling	
<b>Branches à payer</b>					
<b>Taux d'intérêt fixes</b>					
Total des montants notionnels en devises	(40 162 188)	(13 427 000)	(695 000 000)	(7 594 000)	
Moyenne pondérée des taux d'intérêt fixes	2,10%	0,71%	(0,33%)	2,04%	
<b>Taux d'intérêt variable</b>					
Total des montants notionnels en devises	(18 317 000)	-	-	-	
Moyenne pondérée des taux d'intérêt variables	4,41%	0%	0%	0%	
<b>Total des taux d'intérêt fixes et variable</b>					
Total des montants notionnels en devises	(58 479 188)	(13 427 000)	(695 000 000)	(7 594 000)	
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	2,82%	0,71%	(0,33%)	2,04%	
<b>Branches à recevoir (taux d'intérêt fixes)</b>					
Total des montants notionnels en dollars canadiens	76 871 981	19 798 718	7 024 218	13 483 436	
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	2,23%	2,11%	2,42%	2,18%	

## Contrats de change à terme

Dans les comptes de change, le gouvernement finance les prêts avec le Fonds monétaire internationale (FMI) dans le cadre des Comptes d'opérations de change, qui sont libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) avec des dollars américains et des DTS. Le fait que la valeur des DTS soit fondée sur un panier des grandes monnaies internationales (le dollar américain, l'euro, le yen japonais, la livre sterling britannique et le renminbi chinois) entraîne une disparité des devises étrangères; ainsi, la fluctuation de la valeur de l'actif de prêt n'est pas compensée de manière égale par la fluctuation de la valeur des emprunts finançant cet actif. Le gouvernement conclut des contrats à terme afin de couvrir ce risque de change. En vertu des contrats de change à terme du ministère, à une date future déterminée, le ministère a le droit de recevoir de la contrepartie un montant fixe d'une devise étrangère (généralement des dollars américains) et est tenu de payer à la contrepartie un montant fixe d'une autre devise étrangère (généralement les euros, yen, livre sterling ou renminbi).

La juste valeur des contrats de change à terme correspond au montant estimatif que le gouvernement devrait recevoir ou payer, selon les conditions du marché, dans l'éventualité où l'on mettrait un terme aux accords en date du 31 mars 2025. Les justes valeurs sont calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie anticipés dans le cadre de ces accords, d'après les taux de change et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à la fin de l'exercice. Dans un tel cas, une juste valeur positive (ou négative) indique au gouvernement qu'il recevrait (ou verserait) un montant net si l'accord était achevé le 31 mars 2025.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2025 avaient les durées résiduelles de moins d'un mois (2024 – moins de deux mois).

Les montants notionnels des contrats de change à terme au 31 mars 2025, sont présentés dans le tableau suivant.

Montant notionnel à recevoir (payer)					
(en milliers de la monnaie indiquée)	USD	Euro	Yen	Livre sterling	Renminbi
<b>Contrats de change à terme</b>					
USD à recevoir / euro à payer	1 885 280	(1 815 832)			
USD à recevoir / yen à payer	423 273		(65 348 700)		
USD à recevoir / pound sterling à payer	480 554			(392 859)	
USD à recevoir / renminbi à payer	729 964				(5 340 310)
<b>Total des contrats de change à terme</b>	<b>3 519 071</b>	<b>(1 815 832)</b>	<b>(65 348 700)</b>	<b>(392 859)</b>	<b>(5 340 310)</b>
<b>Total des contrats de change à terme convertis en dollars canadiens</b>	<b>5 062 184</b>	<b>(2 825 086)</b>	<b>(626 840)</b>	<b>(730 139)</b>	<b>(1 057 433)</b>

## 11. Obligation au titre de l'annuité à long terme

Le gouvernement et la province de Terre-Neuve-et-Labrador ont conclu l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. En vertu de l'Entente, les deux parties sont tenues de verser certains paiements jusqu'en 2056. Le ministère a l'obligation de verser chaque année à la province de Terre-Neuve-et-Labrador le paiement annuel déclaré qui, sur la durée de la rente, totalise 3,3 milliards de dollars, moins les impôts provinciaux payables à la province de Terre-Neuve-et-Labrador par la Société de Gestion Canada Hibernia (SGCH) pour cette année. Le gouvernement du Canada détient indirectement toutes les actions émises et en circulation de la SGCH par l'entremise de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), une société d'État fédérale.

La province de Terre-Neuve-et-Labrador est tenue de verser au gouvernement du Canada huit paiements annuels fixes de 100 millions de dollars chacun, à compter de 2045 et jusqu'en 2052. À la discrétion du gouvernement, les paiements peuvent être effectués par voie de compensation au titre (i) des impôts à payer à Terre-Neuve-et-Labrador en vertu des accords de perception fiscale ou (ii) de l'obligation du ministère des Finances Canada autrement à payer.

### Montants comptabilisés dans les états financiers

Le passif de l'annuité à long terme au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Obligation au titre de l'annuité à long terme</b>		
Obligation du ministère des Finances Canada	1 926 508	2 075 612
Obligation provinciale	(495 300)	(486 100)
<b>Total de l'obligation au titre de l'annuité à long terme</b>	<b>1 431 208</b>	<b>1 589 512</b>

Les charges d'intérêts de 37,3 millions de dollars (2024 – 39,7 millions de dollars) et les revenus d'intérêts de 9,2 millions de dollars (2024 – 9,4 millions de dollars) ont été comptabilisés dans l'*État des résultats*. En 2025, les variations des flux de trésorerie futurs estimés liés à la responsabilité d'annuité à long terme ont entraîné une réduction de la valeur comptable et des charges réduites correspondantes de 1,5 millions de dollars (2024 - néant).

### Paiements contractuels

Les paiements contractuels estimatifs (reçus) qui seront effectués par ministère en vertu de l'Entente sur les paiements annuels de ristourne à long terme sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Paiements contractuels estimatifs		
	Obligation du ministère des Finances	Obligation provinciale	Net
<b>Annuité à long terme</b>			
2026	222 532	-	222 532
2027	207 510	-	207 510
2028	173 981	-	173 981
2029	166 688	-	166 688
2030	139 955	-	139 955
2031 à 2056	1 390 825	(800 000)	590 825
<b>Total de l'annuité à long terme</b>	<b>2 301 491</b>	<b>(800 000)</b>	<b>1 501 491</b>

## 12. Avantages sociaux futurs

### a) Prestations de retraite

Les employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime de retraite à prestations définies parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services valables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation. Les obligations financières du ministère en ce qui concerne le régime se limitent à ses cotisations.

Les employés et le ministère versent tous deux des cotisations au régime. Les employés qui étaient des participants du Régime au 31 décembre 2012 (employés du groupe 1) sont assujettis à des règles et à des taux de cotisation différents de ceux des employés qui sont devenus participants du Régime le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après cette date (employés du groupe 2) en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

Le montant des charges liées au plan était de 11,2 millions de dollars (2024 – 9,7 millions de dollars). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois les cotisations des employés (2024 – 1,02) et, pour les membres du groupe 2, environ 1,00 fois les cotisations des employés (2024 -1,00).

### b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Tous les règlements pour encaisser la valeur des indemnités sont complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

L'évolution de l'obligation relative aux indemnités de départ au cours de l'année a été la suivante :

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>2 947</b>	<b>2 961</b>
Charges	674	278
Prestations versées	(519)	(292)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>3 102</b>	<b>2 947</b>

## 13. Passifs et actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

### a) Passifs détenus pour le compte du gouvernement

Les effets à payer à des organisations internationales remplacent les espèces destinées à financer les investissements effectués dans ces entités. Étant donné que les investissements sont considérés comme des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement, les effets à payer qui financent ces investissements sont considérées comme des passifs dus pour le compte du gouvernement.

### b) Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

Les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement inclus des montants ayant trait aux revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau, tels que les comptes à recevoir, ainsi que des prêts à recevoir et les investissements et souscriptions au capital-actions qui une fois repayés ne seraient pas disponibles pour acquitter d'autres passifs.

Les passifs et les actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Passifs détenus pour le compte du gouvernement :</b>		
Effets à payer à des organisations internationales	309 774	90 746
<b>Total des passifs détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>309 774</b>	<b>90 746</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement :</b>		
Fonds détenus par le Ministère en attente pour dépôt au Trésor	105	-
Débiteurs	787 065	565 122
Comptes d'opérations de change - revenus nets accumulés du		
Compte du fonds des changes	4 149 340	2 951 158
Autres prêts à recevoir	8 738 329	5 628 503
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada – revenus d'intérêts courus	245 791	11 794
Investissements et souscriptions au capital-actions	287 700	-
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>14 208 330</b>	<b>9 156 577</b>

## 14. Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie

L'argent détenues en garantie représente l'argent déposé par le gouvernement comme soutien de crédit en vertu d'accords de garantie avec des institutions financières. Le solde produit des intérêts. Au 31 mars 2025, le total des biens donnés en garantie par le ministère s'élevait à 3 456,7 millions de dollars (2024 – 2 293,8 millions de dollars) sous forme d'espèces.

## 15. Débiteurs

Les débiteurs au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Débiteurs</b>		
Revenus d'intérêts accumulés – prêts aux sociétés d'État	489 492	447 834
Revenus de placement accumulés	277 475	89 163
Débiteurs - Autres ministères et organismes	22 617	30 326
Débiteurs - Parties externes	1 337	1 529
Avances aux employés	18	25
<b>Débiteurs bruts</b>	790 939	568 877
Provision pour créances douteuses	(3 874)	(3 755)
<b>Débiteurs nets</b>	787 065	565 122

## 16. Comptes d'opérations de change

Les comptes d'opérations de change représentent la plus grande composante des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement du Canada; ils sont constitués des éléments suivants au 31 mars :

	<b>Valeur comptable</b>	
(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Comptes d'opérations de change</b>		
<b>Actifs</b>		
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes		
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes	172 899 797	156 022 793
Titres négociables donnés en garantie	541 877	441 439
Revenus nets accumulés dû au Trésor	4 149 340	2 951 158
Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes (a)	177 591 014	159 415 390
Souscriptions au Fonds monétaire international (b)	21 070 375	19 756 919
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (c)		
Nouveaux accords d'emprunt	-	-
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	789 704	473 956
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	1 910 782	493 981
Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (c)	2 700 486	967 937
<b>Total des comptes d'opérations de change – actifs</b>	<b>201 361 875</b>	<b>180 140 246</b>
<b>Passifs</b>		
Effets à payer au Fonds monétaire international (d)	(15 741 194)	(14 438 001)
Allocations de droits de tirage spéciaux (e)	(31 640 239)	(29 667 894)
Comptes du fonds des changes – Dû au courtier	(316 000)	-
<b>Total des comptes d'opérations de change – passifs</b>	<b>(47 697 433)</b>	<b>(44 105 895)</b>
<b>Total des comptes d'opérations de change</b>	<b>153 664 442</b>	<b>136 034 351</b>

**a) Placements détenus dans le Compte du fonds des changes**

Le Compte du fonds des changes est régi conformément à l'article 19 de la *Loi sur la monnaie*. Le total des avances est limité à 150 milliards de dollars américains.

Le tableau suivant donne des renseignements sur les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes et les avances consenties à ce dernier au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Placements détenus dans le Compte du fonds des changes</b>		
		<b>Valeur comptable</b>
Disponibilités à vue en dollars américains	8 705 636	11 709 822
Dépôts à court terme en dollars américains	1 414 215	218 443
Titres négociables en dollars américains	92 964 452	77 648 880
Disponibilités à vue en euro	106 960	552 430
Titres négociables en euro	20 298 712	18 344 381
Disponibilités à vue en livre sterling	743 433	431 477
Dépôts à court terme en dollars livre sterling	188 289	-
Titres négociables en livre sterling	13 595 077	12 128 036
Disponibilités à vue en yen japonais	282 494	92 644
Titres négociables en yen japonais	6 517 031	6 297 527
Droits de tirage spéciaux (e)	32 774 715	31 991 750
<b>Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes</b>	<b>177 591 014</b>	<b>159 415 390</b>
<b>Juste valeur<sup>1</sup></b>		
<b>Total des placements détenus dans le Compte du fonds des changes</b>	<b>173 748 279</b>	<b>153 707 363</b>

<sup>1</sup> Les évaluations de la juste valeur des placements détenus dans le Compte du fonds des changes sont classées au niveau 2 dans la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

**Biens donnés en garantie**

Dans le cadre de ses opérations, le Compte du fonds des changes doit donner des biens en garantie concernant les facilités de crédit que lui accorde son centre d'échange européen. Les biens donnés en garantie doivent avoir une juste valeur d'un minimum de 250 millions de dollars américains, après une réduction appliquée à la valeur d'un actif proportionnelle à son risque, en titres équivalents. En date du 31 mars 2025, le Compte du fonds des changes avait donné en garantie des titres négociables une valeur comptable de 542 millions de dollars et une juste valeur de 529 millions de dollars (2024 - valeur comptable de 441 millions de dollars et une juste valeur de 419 millions de dollars).

### **b) Souscriptions au Fonds monétaire international**

Les souscriptions au Fonds monétaire international sont constituées de la valeur de la souscription du Canada (sa « quote-part ») au capital du Fonds monétaire international (FMI). Le FMI est une organisation qui compte 191 pays membres et dont le fonctionnement est régi par ses statuts.

Le montant par lequel le total des souscriptions et des prêts du Canada au FMI en vertu de facilités de financement spéciales dépasse les avoirs en dollars canadiens du FMI, représente le montant des devises que le Canada est autorisé à tirer du FMI sur demande aux fins de sa balance des paiements. La souscription est exprimée en fonction de DTS, une unité de compte définie en fonction d'un ensemble de cinq grandes devises, l'euro, le dollar américain, la livre sterling britannique, le yen japonais et le renminbi chinois.

Le Canada a accumulé ses souscriptions au FMI au moyen de règlements en dollars canadiens, en or et en DTS. Des versements annuels sont effectués au FMI ou sont reçus de celui-ci, advenant une dépréciation ou un accroissement de la valeur du dollar canadien face aux DTS. Ces versements sont faits dans le but de maintenir la valeur en DTS des avoirs en dollars canadiens du FMI.

Les souscriptions au FMI en 2025 ont augmenté de 1 313 millions de dollars (2024 – diminué de 286,1 millions de dollars) dû à la réévaluation des taux de change.

### **c) Prêts à recevoir du Fonds monétaire international**

Les prêts à recevoir du FMI consistent en des prêts accordés à des fiducies établies par le FMI et en des prêts portant intérêts accordés au titre des accords d'emprunt multilatéraux et bilatéraux du Canada avec le FMI. Ces accords visent à fournir des ressources temporaires au FMI, pour supporter les membres à faible revenu et les membres à revenus moyen, promouvoir la croissance économique, et protéger la stabilité du système monétaire international.

Il existe deux ententes de prêts en cours avec le FMI à l'extérieur du système de quotes-parts : les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les accords d'emprunts bilatéraux (AEB) temporaires. Au total, l'encours de prêts du FMI au titre de ces accords multilatéraux et bilatéraux ne peuvent à aucun moment dépasser les 13 milliards de DTS, ou tout montant déterminé par le gouverneur en conseil, à un moment donné. Les engagements aux titres des NAE et des AEB, sont compris dans cette limite.

Les avances versées au titre de ces accords sont considérées comme faisant partie des réserves officielles de liquidités internationales du Canada.

Le Canada prête également à deux fiducies créées par le FMI : le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) et le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FFRPC). Pour ces fiducies, l'autorisation tournante totale de prêt conformément à la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est établie à 1 milliards de DTS, ou tout montant supérieur que peut fixer le Gouverneur en conseil. Le montant fut fixé à 4,2 milliards de DTS par le Gouverneur en conseil le 19 février 2024.

La valeur comptable des prêts à recevoir du FMI a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable				
	Solde d'ouverture	Émission de prêts	Remboursement de prêts	Conversion des devises	Solde de fermeture
<b>Prêts à recevoir du Fonds monétaire international (FMI)</b>					
<b>Exercice terminé le 31 mars 2025</b>					
Nouveaux accords d'emprunt	-	-	-	-	-
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	473 956	275 849	-	39 899	789 704
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	493 981	1 299 446	-	117 355	1 910 782
<b>Total des prêts à recevoir du FMI</b>	<b>967 937</b>	<b>1 575 295</b>	-	<b>157 254</b>	<b>2 700 486</b>
<b>Exercice terminé le 31 mars 2024</b>					
Nouveaux accords d'emprunt	67 453	-	(66 484)	(969)	-
Accords d'emprunts bilatéraux	-	-	-	-	-
Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité	413 597	66 413	-	(6 054)	473 956
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	-	493 896	-	85	493 981
<b>Total des prêts à recevoir du FMI</b>	<b>481 050</b>	<b>560 309</b>	<b>(66 484)</b>	<b>(6 938)</b>	<b>967 937</b>

### Nouveaux accords d'emprunt (NAE)

La participation actuelle du Canada aux NAE est régie par la décision d'octobre 2020, qui est entrée en vigueur en janvier 2021 au décembre 2025. L'engagement maximal du Canada en vertu des NAE au 31 mars 2025 est de 7 747,4 millions de DTS ou 14 807,6 millions de dollars (2024 – 7 747,4 millions de DTS ou 13 884,9 millions de dollars). Les prêts précédents accordés dans le cadre du NAB ont été entièrement remboursés en 2024. Au 31 mars 2025, il n'y a aucun montant impayé dans le cadre de cet arrangement.

### Accords d'emprunts bilatéraux (AEB)

Le Canada participe aux AEB, qui augmentent encore davantage les ressources financières que peut emprunter le FMI auprès des pays membres. L'engagement du Canada en vertu du AEB au 31 mars 2025 est de 3 532 millions de DTS ou 6 750,7 millions de dollars (2024 – 3 532 millions de DTS ou 6 330,1 millions de dollars). Au 31 mars 2025, aucun prêt n'avait été consenti au FMI en vertu de la ligne de crédit bilatérale AEB (2024 – néant).

### **Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD)**

En septembre 2022, le Canada a conclu une entente avec le FMI pour prêter au FFRD des sommes libellées en DTS, jusqu'à concurrence de l'équivalent de 2 milliards de dollars canadiens. Le FFRD peut effectuer des prélèvements sur la facilité jusqu'au 30 novembre 2030. Le FFRD aide des pays vulnérables et à faible revenu à renforcer leur résilience face aux difficultés structurelles à plus long terme, telles que le changement climatique et les pandémies.

#### ***Compte de prêt du FFRD***

En vertu de l'accord, pendant l'année, le Canada a prêté au compte de prêts du FFRD une somme de 149 millions de DTS (2024 – 37 millions de DTS), équivalent à 275,8 millions de dollars canadiens (2024 – 66,4 millions de dollars). Le montant prêté par le Canada rapporte des intérêts, qui sont payés trimestriellement, et vient à échéance en décembre 2043.

#### ***Compte de dépôts du FFRD***

En vertu de l'accord, en octobre 2022 le Canada a déposé dans le compte de dépôts du FFRD une somme de 227,5 millions de DTS, l'équivalent à 400 millions de dollars canadiens. Le montant déposé par le Canada rapporte des intérêts, qui sont payés trimestriellement, et vient à échéance le 30 novembre 2050. De plus, le dépôt du Canada, et les sommes ainsi déposées dans le compte par d'autres pays participant, sont investis par le FFRD, les gains et pertes de placement étant attribués au dépôt du Canada au prorata.

#### ***Cotisation au compte de réserve du FFRD***

Toujours en vertu de l'accord, en octobre 2022 le Canada a versé une contribution de 22,7 millions de DTS, soit un montant équivalant de 40 millions de dollars, au compte de réserve du FFRD, qui vise à couvrir le risque de crédit et de liquidité du FFRD, ainsi que les frais d'administration. La contribution du Canada au compte de réserve du FFRD ne rapporte pas d'intérêts, n'a pas d'échéance fixe, et a été comptabilisée comme une charge de paiement de transfert.

### **Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)**

#### ***Compte de prêt du FFRPC***

Le Canada prête des fonds au FFRPC afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*. Sur le total de prêt renouvelable de 2 milliards de DTS du Canada engagés au compte de prêts du FFRPC, le total des prêts en cours inclus dans les comptes d'opérations de change au 31 mars 2025 est 299,7 millions de DTS ou 572,9 millions de dollars (2024 - 275,6 millions de DTS ou 493,9 millions de dollars). Au cours de l'année, le Canada a prêté 24,08 millions de DTS ou 45,3 millions de dollars, et a connu une réévaluation des devises étrangères de 33,7 millions de dollars.

### **Compte de dépôts et placements du FFRPC**

En vertu de l'accord, au cours de l'année, le Canada a accordé un prêt au compte de dépôt et d'investissement du FFRPC de 700 millions de DTS ou 1 254,2 millions de dollars (2024 – nul), et a enregistré une augmentation de 83,7 millions en réévaluation des devises étrangères. Le montant prêté par le Canada rapporte des intérêts et vient à échéance en mars 2034. De plus, le prêt du Canada, et les sommes ainsi prêtées dans le compte par d'autres pays participants au FFRPC, seront investis par le FMI, les gains et pertes de placement étant attribués au prêt du Canada au prorata.

#### **d) Effets à payer au Fonds Monétaire International (FMI)**

Les effets à payer au Fonds Monétaire International sont non négociables, non productifs d'intérêts émis par le gouvernement au FMI. Ces effets sont payables à vue et sont sujets à être remboursés ou émis de nouveau, selon les besoins du FMI en monnaie canadienne.

Les avoirs en dollars canadiens du FMI comprennent ces effets et un solde minime d'exploitation (tout d'abord égal à un quart d'un pour cent de la souscription du Canada) qui est mis en dépôt à la Banque du Canada.

Les effets à payer au FMI ont augmenté en 2025 de 1 303,2 millions de dollars (2024 – augmenté de 384,8 millions de dollars) d'émissions nettes de 205,9 millions de dollars (2024 – d'émissions nettes de 1 434,9 millions de dollars) et une augmentation de 1 097,3 millions de dollars liée à la réévaluation des devises (2024 – diminution de 1 050,1 millions de dollars).

#### **e) Allocations de droits de tirage spéciaux (DTS)**

Les allocations de droits de tirage spéciaux se comportent de la valeur des DTS alloués au Canada par le FMI. Le DTS est une unité monétaire internationale créée par le FMI et allouée aux pays participants à son département des droits de tirage spéciaux. Il représente une dette du Canada, puisque celui-ci peut être appelé à rembourser ces allocations, dans certains cas, en partie ou en entier.

À titre d'élément d'actif, les DTS représentent les droits d'acheter des devises d'autres pays participant au Département des droits de tirage spéciaux du FMI, ainsi que d'effectuer des paiements au FMI. Tous les DTS alloués au Canada par le FMI ont été soit utilisés pour régler les souscriptions au FMI, ou soit avancés au Compte du fonds des changes.

Au 31 mars 2025, les allocations de DTS au Canada sont de 16 554,0 millions de DTS, ce qui s'est traduit en dollars canadiens de 31 640,2 millions de dollars à cette date (2024 – 16 554,0 millions de DTS ou 29 667,9 millions de dollars), soit une augmenté de 1 972,3 millions de dollars au cours de l'an en raison de la réévaluation des devises (2024 – diminution de 429,7 millions de dollars).

## 17. Prêts aux sociétés d'État

Les prêts aux sociétés d'État au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024		
	Valeur nominale	Escomptes non amortis	Valeur comptable	Valeur comptable
<b>Prêts aux sociétés d'État</b>				
Financement agricole Canada (FAC)	47 545 000	(41 997)	47 503 003	43 097 226
Banque de développement du Canada (BDC)	33 811 000	(10 187)	33 800 813	29 490 425
Société canadienne d'hypothèques et de Logement (SCHL)	23 536 660	(2 079)	23 534 581	21 222 721
<b>Total des prêts aux sociétés d'État</b>	<b>104 892 660</b>	<b>(54 263)</b>	<b>104 838 397</b>	<b>93 810 372</b>
<b>Juste valeur</b>				
<b>Total des prêts aux sociétés d'État</b>			<b>104 606 333</b>	<b>91 308 130</b>

Les taux d'intérêt sur les prêts aux sociétés d'État sont présentés dans le tableau suivant, classés par la durée jusqu'à l'échéance à l'origine (court terme ou long terme) et par type de taux d'intérêt (fixe ou variable).

(en milliers de dollars ou pourcentage annuelle, tel qu'indiqué)	31 mars 2025		31 mars 2024	
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable
<b>Prêts aux sociétés d'État</b>				
<b>Prêts à court terme</b>				
Valeur comptable	6 190 114	20 471 000	2 539 545	17 746 500
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	3,16 %	2,74 %	4,96 %	4,93 %
<b>Prêts à long terme</b>				
Valeur comptable	61 227 546	17 004 000	59 125 893	14 427 000
Moyenne pondérée des taux d'intérêt	2,77 %	2,75 %	2,46 %	4,93 %

La valeur comptable des prêts aux sociétés d'État a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable				Solde de fermeture	
	Solde d'ouverture	Émission de prêts	Remboursement de prêts	Amortissement des escomptes		
<b>Prêts aux sociétés d'État</b>						
<b>Exercice terminé le 31 mars 2025</b>						
FAC	43 097 226	14 659 376	(10 316 500)	62 901	47 503 003	
BDC	29 490 425	31 553 743	(27 260 000)	16 645	33 800 813	
SCHL	21 222 721	25 883 371	(23 646 140)	74 629	23 534 581	
	<b>93 810 372</b>	<b>72 096 490</b>	<b>(61 222 640)</b>	<b>154 174</b>	<b>104 838 397</b>	
<b>Exercice terminé le 31 mars 2024</b>						
FAC	40 268 265	12 986 047	(10 228 500)	71 414	43 097 226	
BDC	26 864 222	35 011 335	(32 388 500)	3 368	29 490 425	
SCHL	18 793 034	16 878 570	(14 490 255)	41 372	21 222 721	
	<b>85 925 521</b>	<b>64 875 952</b>	<b>(57 107 255)</b>	<b>116 154</b>	<b>93 810 372</b>	

Les échéances contractuelles de prêts non échus par société d'État, à la valeur nominale, sont les suivantes.

(en milliers de dollars)	Valeur nominale			
	FAC	BDC	SCHL	Total
<b>Prêts aux sociétés d'État</b>				
2026	9 711 000	23 794 000	3 065 249	36 570 249
2027	7 462 000	3 449 000	512 993	11 373 993
2028	6 710 000	3 463 000	486 107	10 709 107
2029	4 671 000	2 181 000	776 044	7 628 044
2030	3 023 000	265 000	1 987 558	5 275 558
2031 et années suivantes	15 968 000	659 000	16 708 709	33 335 709
<b>Total des prêts aux sociétés d'État</b>	<b>47 545 000</b>	<b>33 811 000</b>	<b>23 536 660</b>	<b>104 892 660</b>

## 18. Autres prêts à recevoir

Les autres prêts à recevoir au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)		2025	2024
	Valeur nominale	Escomptes non amortis	Valeur comptable nette
	Valeur nominale	Escomptes non amortis	Valeur comptable nette
<b>Autres prêts à recevoir</b>			
<b>Entreprises publiques</b>			
Société immobilière du Canada Limitée (SICL) (a)	246 662	(828)	245 834
Parc Downsview Park Inc. (b)	43 000	(14 378)	28 622
<b>Total des entreprises publiques</b>	<b>289 662</b>	<b>(15 206)</b>	<b>274 456</b>
<b>Administrations provinciales et territoriales</b>			
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (féd-prov) (c)	206 623	(11 296)	195 327
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	2 900
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	315
<b>Total des administrations provinciales et territoriales</b>	<b>209 838</b>	<b>(11 296)</b>	<b>198 542</b>
<b>Prêts aux gouvernements nationaux (f)</b>	<b>9 842 420</b>	<b>(770 100)</b>	<b>9 072 320</b>
<b>Organisations internationales et autres organisations</b>			
Fonds monétaire international (FMI) – Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) (g)	1 253 802	-	1 253 802
Association internationale de développement (AID) – prêt partenaire concessionnel (h)	827 743	(94 100)	733 643
Orphan Well Association (i)	200 000	(12 825)	187 175
Société financière internationale (SFI) – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	75 000
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	42 202
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	10 000
<b>Total des organisations internationales et autres organisations</b>	<b>2 408 747</b>	<b>(106 925)</b>	<b>2 301 822</b>
<b>Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-value</b>	<b>12 750 667</b>	<b>(903 527)</b>	<b>11 847 140</b>
Provision pour moins-value		(2 834 355)	(2 834 355)
<b>Total des autres prêts à recevoir</b>	<b>12 750 667</b>	<b>(3 737 882)</b>	<b>9 012 785</b>
			<b>5 925 096</b>

Les devises dans lesquelles les autres prêts en cours sont libellés et l'équivalent en dollars canadiens au

31 mars 2025 sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de la monnaie indiquée)	Valeur nominale	
	Montant en devise	Équivalent, dollars étrangère
<b>Autres prêts à recevoir</b>		
Devise de libellé		
Droits de tirage spéciaux	655 982	1 253 802
Dollars canadiens	10 076 703	10 076 703
Dollars américains	987 252	1 420 162
<b>Total des autres prêts à recevoir</b>	<b>11 719 937</b>	<b>12 750 667</b>

La valeur comptable des autres prêts à recevoir a changé au cours des exercices terminés les 31 mars, tel qu'il est décrit dans les tableaux suivants.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable					
	Solde d'ouverture	Émission de prêts <sup>1</sup>	Remboursement de prêts	Amortissement des escomptes	Conversion des devises et autres réévaluations	Solde de fermeture
<b>Autres prêts à recevoir</b>						
<b>Exercice terminé le 31 mars 2025</b>						
<b>Entreprises publiques</b>						
SICL (a)	268 221	-	(22 953)	566	-	245 834
Parc Downsview Park Inc. (b)	28 372	-	-	250	-	28 622
<b>Total des entreprises publiques</b>	<b>296 593</b>	<b>-</b>	<b>(22 953)</b>	<b>816</b>	<b>-</b>	<b>274 456</b>
<b>Administrations provinciales et territoriales</b>						
Arrangements fiscaux féd-prov (c)	275 357	-	(83 615)	3 585	-	195 327
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	-	-	-	2 900
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	-	-	-	315
<b>Total des administrations provinciales et territoriales</b>	<b>278 572</b>	<b>-</b>	<b>(83 615)</b>	<b>3 585</b>	<b>-</b>	<b>198 542</b>
<b>Prêts aux gouvernements nationaux (f)</b>	<b>6 092 353</b>	<b>2 753 000</b>		<b>192 250</b>	<b>34 717</b>	<b>9 072 320</b>
<b>Organisations internationales et autres organisations</b>						
FMI – FFRPC (g)	1 226 040	-	(51 813)	-	79 575	1 253 802
AID – prêt partenaire concessionnel (h)	676 235	-	-	8 900	48 508	733 643
Orphan Well Association (i)	185 756	-	-	1 419	-	187 175
SFI – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	-	-	-	75 000
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	-	-	-	42 202
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	-	-	-	10 000
<b>Total des organisations internationales et autres organisations</b>	<b>2 215 233</b>	<b>-</b>	<b>(51 813)</b>	<b>10 319</b>	<b>128 083</b>	<b>2 301 822</b>
<b>Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-value</b>	<b>8 882 751</b>	<b>2 753 000</b>	<b>(158 381)</b>	<b>206 970</b>	<b>162 800</b>	<b>11 847 140</b>

<sup>1</sup> Les émissions de prêts sont présentées nette des escomptes pour refléter les conditions avantageuses des prêts, le cas échéant, comptabilisés à l'origine. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025, des escomptes de 147 millions de dollars ont été comptabilisés pour les prêts aux gouvernements nationaux.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable					Solde de fermeture	
	Solde d'ouverture	Émission de prêts <sup>1</sup>	Remboursement de prêts	Amortissement des escomptes	Conversion des devises et autres réévaluations		
<b>Autres prêts à recevoir</b>							
<b>Exercice terminé le 31 mars 2024</b>							
<b>Entreprises publiques</b>							
SICL (a)	266 745	-	-	1 476	-	268 221	
Parc Downsview Park Inc. (b)	28 135	-	-	237	-	28 372	
<b>Total des entreprises publiques</b>	<b>294 880</b>	-	-	<b>1 713</b>	-	<b>296 593</b>	
<b>Administrations provinciales et territoriales</b>							
Arrangements fiscaux féd-prov (c)	303 147	43 658	(75 517)	4 069	-	275 357	
Fonds d'investissement pour les projets d'hiver (d)	2 900	-	-	-	-	2 900	
Offices du développement municipal et prêts aux municipalités (e)	315	-	-	-	-	315	
<b>Total des administrations provinciales et territoriales</b>	<b>306 362</b>	<b>43 658</b>	<b>(75 517)</b>	<b>4 069</b>	-	<b>278 572</b>	
<b>Prêts aux gouvernements nationaux (f)</b>	<b>4 307 441</b>	<b>1 685 210</b>		<b>98 100</b>	<b>1 602</b>	<b>6 092 353</b>	
<b>Organisations internationales et autres organisations</b>							
FMI – FFRPC (g)	1 290 893	-	(46 640)	-	(18 213)	1 226 040	
AID – prêt partenaire concessionnel (h)	670 530	-	-	4 180	1 525	676 235	
Orphan Well Association (i)	184 345	-	-	1 411	-	185 756	
SFI – Fonds Catalyseur (j)	75 000	-	-	-	-	75 000	
Banque commerciale du Canada (k)	42 202	-	-	-	-	42 202	
Fonds pour l'environnement mondial (l)	10 000	-	-	-	-	10 000	
<b>Total des organisations internationales et autres organisations</b>	<b>2 272 970</b>	-	<b>(46 640)</b>	<b>5 591</b>	<b>(16 688)</b>	<b>2 215 233</b>	
<b>Total des autres prêts à recevoir avant provision pour moins-value</b>	<b>7 181 653</b>	<b>1 728 868</b>	<b>(122 157)</b>	<b>109 473</b>	<b>(15 086)</b>	<b>8 882 751</b>	

<sup>1</sup> Les émissions de prêts sont présentées nette des escomptes pour refléter les conditions avantageuses des prêts, le cas échéant, comptabilisés à l'origine. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, des escomptes de 340 millions de dollars ont été comptabilisés pour les prêts aux gouvernements nationaux.

### Entreprises publiques

La Société immobilière du Canada limitée est une société d'État fédérale autofinancée constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société immobilière du Canada CLC limitée et le Parc Downsview Park Inc. sont deux de leurs filiales actives en propriété exclusive.

#### a) Société immobilière du Canada limitée

La Société immobilière du Canada limitée a acquis un certain nombre de biens immobiliers du gouvernement en contrepartie de l'émission de billets à ordre, lesquels ne portent pas intérêt et sont remboursables à même le produit de la vente des biens immobiliers pour lesquels ils ont été émis.

#### b) Parc Downsview Park Inc.

Le Parc Downsview est un espace vert urbain récréatif unique situé à Toronto, Ontario. Le prêt à Parc Downsview est non productif d'intérêt et est remboursable en totalité le 31 juillet 2050.

### **Administrations provinciales et territoriales**

#### **c) Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces**

Les prêts à recevoir en vertu d'arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces représentent des paiements en trop nets au titre des paiements de transfert aux provinces en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, et autres autorisations législatives. Ces prêts sont non productif d'intérêt et seront remboursés en réduisant les paiements de transfert au cours des années subséquentes.

#### **d) Fonds d'investissement pour les projets d'hiver**

Des prêts ont été versés aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités afin d'aider à la création d'emplois. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 7,4 % à 9,5 % par année, et sont remboursables soit en versements annuels sur des périodes de 5 à 20 ans, soit à l'échéance.

#### **e) Offices du développement municipal et prêts aux municipalités**

Les prêts ont été versés aux provinces et aux municipalités, afin d'élargir ou d'accélérer les programmes d'immobilisations des municipalités. Les prêts portent intérêt à des taux allant de 5,25 % à 5,38 % par année, et ils sont remboursables sous forme de versements annuels ou semestriels sur des périodes de 15 à 50 ans.

## **Gouvernements nationaux**

### **f) Prêts aux gouvernements nationaux**

#### **Compte administré par le Fonds monétaire international**

En janvier 2024, le gouvernement a accepté de fournir un soutien financier de 2,4 milliards de dollars à l'Ukraine en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et de divers décrets. Au cours de l'année, 400 millions de dollars ont été versés (2 milliards de dollars en 2024). Le prêt a été accordé par l'intermédiaire du Compte pour l'Ukraine administré par le Fonds monétaire international.

#### **Le cadre de d'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires**

En juin 2024, le gouvernement, aux côtés d'autres membres du G7, a accepté de fournir un soutien financier à l'Ukraine dans le cadre du mécanisme d'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires. Ces prêts doivent être assurés et remboursés par les recettes extraordinaires provenant de l'immobilisation des actifs souverains russes. Le Canada a accepté de prêter 5 milliards de dollars au gouvernement de l'Ukraine dans le cadre de ce mécanisme et a versé 2,5 milliards de dollars en mars 2025. Le montant restant de 2,5 milliards de dollars a été versé après la fin de l'exercice, en juin et juillet 2025.

Ces prêts ont été consentis soit à des taux d'intérêts commerciaux de références (TICR), qui est le taux d'emprunt normal du gouvernement, ou à des taux préférentiels et ont des périodes de remboursement variant de 5 à 30 ans.

## **Organisations internationales et autres organisations**

### **g) Fonds monétaire international – Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

Le Canada a accordé des prêts libellés en DTS et consentis au Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) du Fonds monétaire international afin de fournir une aide aux pays admissibles à faible revenu, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*. L'autorisation totale de prêt renouvelable relative au Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est fixée à 1 milliard de DTS, soit un montant supérieur qui peut être fixé par le gouverneur en conseil. Le montant a été fixé à 4,2 milliards de DTS par le gouverneur en conseil le 19 février 2024.

**h) Association internationale de développement (AID) – prêt partenaire concessionnel**

Le Canada a accordé un prêt partenaire concessionnel de 575,4 millions de dollars américains à l'Association internationale de développement (AID) en vertu du programme de prêts aux partenaires concessionnels de l'AID. Le prêt porte intérêt au taux de 1,2 % par an. Le principal du prêt est remboursable en quarante versements semestriels égaux commençant en 2027 et se terminant en 2047. À la demande du Canada et avec l'accord de l'AID, le prêt peut être converti en dollars canadiens, ce qui entraînerait une modification du taux d'intérêt et exigerait le paiement par le Canada de frais de transaction et le remboursement à l'AID de tous frais, coûts ou pertes encourus par l'AID.

**i) Orphan Well Association**

Le Canada a versé une contribution remboursable sans condition de 200 millions de dollars à l'Alberta Oil and Gas Orphan Abandonnement and Reclamation Association Canada (l'Orphan Well Association) pour appuyer les efforts de l'Association visant à nettoyer les propriétés pétrolières et gazières. La contribution est non productif d'intérêt et est remboursable en 16 versements trimestriels égaux de 2032 à 2035. Le remboursement anticipé est autorisé.

**j) Société financière internationale - Fonds catalyseur**

Le Canada a accordé l'aide financière au Fonds catalyseur de la Société financière internationale, telles qu'autorisée par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Le Fonds catalyseur soutient l'engagement du secteur privé envers les activités d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique en concluant des accords commerciaux de financement à des conditions de faveur.

**k) Banque commerciale du Canada (BCC)**

Le Canada a fourni une aide financière à l'égard de la BCC, comme le prévoit la *Loi sur l'aide financière aux banques commerciales canadiennes*. Les montants déclarés comme autres prêts en cours représentent la participation du gouvernement au portefeuille de prêts qui a été acheté à la BCC et l'achat d'obligations en circulation auprès des détenteurs existants.

**l) Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

Le Canada fournit du financement environnemental dans les pays en développement touchant les domaines de l'ozone, de la biodiversité, du changements climatiques et des eaux internationales, tel qu'autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les avances au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sont faites sous forme d'effets à vue non négociables, ne portent pas d'intérêt et sont encaissées ultérieurement.

## 19. Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada

Le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) a été mis en œuvre en 2001. Dans le cadre de ce programme, les obligations sont émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation (la Fiducie), une fiducie à vocation spéciale créée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et vendues à des investisseurs en coupures d'un minimum de 1 000 dollars. Le produit des obligations est utilisé pour acheter des prêts hypothécaires regroupés en titres hypothécaires de la Loi nationale sur l'habitation nouvellement émis auprès de prêteurs. Les OHC, y compris les intérêts courus, Le paiement en temps opportun des intérêts semestriels et du capital à l'échéance émises par la Fiducie sont pleinement reconnus par le gouvernement du Canada. Le paiement en temps opportun des intérêts semestriels et du capital à l'échéance est garanti par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement fédéral a acquis pour 28,8 milliards de dollars des Obligations hypothécaires du Canada émises par la Fiducie en 2025 (2024 - 7,5 milliards de dollars). Le gouvernement achètera jusqu'à un maximum de 30 milliards de dollars par an en OHC dans le cadre de ce programme. Les investissements portent intérêt à des taux de 2,90 % à 4,001 % par an. (2024 - 3,72 % à 3,99 % par an).

Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
	Primes (escomptes) non amorties et intérêts courus	Valeur comptable
	Valeur nominale	Valeur comptable
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	36 250 000	36 557 462
	307 462	7 580 211
		Juste valeur
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada		37 209 750
		7 588 255

Les échéances contractuelles des investissement Obligations hypothécaires, à la valeur nominale, sont les suivant.

(en milliers de dollars)	Valeur nominale
<b>Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada</b>	
2026	-
2027	-
2028	-
2029	-
2030	15 500 000
2031 et années suivantes	20 750 000
<b>Investissement total dans les Obligations hypothécaires du Canada</b>	<b>36 250 000</b>

## 20. Investissements et souscriptions au capital-actions

Les investissements et les souscriptions au capital-actions au 31 mars sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)		2025	2024
	Valeur nominale	Provision pour moins-value	Valeur comptable
<b>Souscriptions au capital-actions</b>			
Association internationale de développement (AID)	15 670 767	(15 670 767)	-
Banque internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD)	805 062	(805 062)	-
Société financière internationale (SFI)	325 644	(325 644)	-
Banque européenne pour la reconstruction et le Développement (BERD)	481 243	(481 243)	-
Banque asiatique d'investissement pour les Infrastructures (BAII)	257 200	(257 200)	-
Agence multilatérale de garantie des Investissements (AMGI)	13 827	(13 827)	-
<b>Total des souscriptions au capital-actions</b>	<b>17 553 743</b>	<b>(17 553 743)</b>	<b>-</b>
<b>Investissements</b>			
Banque internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD) Capital hybride	287 700	-	287 700
<b>Total des investissements</b>	<b>287 700</b>	<b>-</b>	<b>287 700</b>
<b>Total des investissements et souscriptions au capital-actions</b>	<b>17 841 443</b>	<b>(17 553 743)</b>	<b>287 700</b>

Les variations de la valeur comptable des investissements et des souscriptions au capital-actions sont les suivantes.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable au début de l'exercice	Achats	Provision pour moins-value	Valeur comptable à la fin de l'exercice
<b>Investissements et les souscriptions au capital-actions</b>				
<b>Exercice terminé le 31 mars 2025</b>				
AID	-	486 916	(486 916)	-
BERD	-	202 694	(202 694)	-
BIRD Capital hybride	-	287 700	--	287 700
<b>Total de l'exercice terminé le 31 mars 2025</b>	<b>-</b>	<b>977 310</b>	<b>(689 610)</b>	<b>287 700</b>
<b>Exercice terminé le 31 mars 2024</b>				
AID	-	486 917	(486 917)	-
<b>Total de l'exercice terminé le 31 mars 2024</b>	<b>-</b>	<b>486 917</b>	<b>(486 917)</b>	<b>-</b>

## Souscriptions au capital-actions

Certaines des souscriptions au capital-actions du Canada comportent à la fois une partie apport et une partie qui rachetable, comme résumé dans le tableau suivant. Seulement si certaines circonstances se présentent à l'avenir, comme l'incapacité de l'entité émettrice de respecter autrement ses obligations financières, le ministère serait tenu de payer pour une partie ou la totalité du capital-actions rachetable.

(en milliers de la monnaie indiquée)	2025			2024		
	Capital versé	Capital appelable	Total	Capital versé	Capital appelable	Total
<b>Souscriptions au capital-actions</b>						
AID	CAD	15 670 767	-	<b>15 670 767</b>	15 183 851	- 15 183 851
BIRD	USD	619 498	7 879 841	<b>8 499 339</b>	619 498	7 879 841 <b>8 499 339</b>
SFI						
Contributions en espèces globales	USD	257 280	-	<b>257 280</b>	257 280	- 257 280
Capital d'apport désigné	USD	538 857	-	<b>538 857</b>	538 857	- 538 857
Total de la SFI	USD	796 137	-	<b>796 137</b>	796 137	- 796 137
BERD	EUR	350 000	807 640	<b>1 157 640</b>	212 850	807 640 <b>1 020 490</b>
BAII	USD	199 100	796 300	<b>995 400</b>	199 100	796 300 <b>995 400</b>
AMGI	USD	10 732	45 802	<b>56 534</b>	10 732	45 802 <b>56 534</b>

### Association internationale de développement (AID)

Les contributions et souscriptions du Canada au capital-actions de l'AID (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisés par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. Les contributions et souscriptions à l'AID, servent à prêter des fonds aux pays en développement les plus démunis, aux fins de développement, selon des termes très favorables.

### Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. La BIRD fournit des prêts, des garanties, des produits de gestion des risques et des services consultatifs aux pays à revenu intermédiaire et à faible revenu solvables, et coordonne également les réponses aux défis régionaux et mondiaux.

### Société financière internationale (SFI)

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la SFI (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. La SFI s'emploie à promouvoir le développement économique en encourageant la croissance des entreprises privées productives, en particulier dans les régions moins développées.

### **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)**

Les souscriptions du Canada au capital-actions de la BERD sont autorisées par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*, et diverses lois de crédits. La BERD finance des projets bien structurés et financièrement robustes de toutes tailles, dans le but de rendre les économies plus compétitives, mieux gouvernées, vertes, inclusives, résilientes et intégrées. Chaque versement à la BERD comprend des espèces et un billet à ordre.

### **Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII)**

Le Canada est membre de la BAII en vertu de la *Loi sur l'accord concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures* et de diverses lois de crédits. La BAII investit dans les infrastructures et d'autres secteurs productifs en Asie et encourage la coopération régionale pour relever les défis du développement. Le Canada a émis un effet à payer à la BAII comme contrepartie pour l'achat du capital.

Le 14 juin 2023, le gouvernement du Canada a suspendu toutes les activités gouvernementales à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures jusqu'à nouvel ordre et a lancé un examen de la participation du Canada à la Banque. Cet examen est en cours.

### **Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)**

Les souscriptions du Canada au capital-actions de l'AMGI (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) sont autorisées par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et diverses lois de crédits. L'AMGI fournit une assurance contre les risques politiques et une amélioration du crédit pour des projets dans les pays en développement couvrant toutes les régions du monde.

## **Investissements**

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) Capital hybride**

Le 19 février 2025, le gouvernement du Canada a acquis des capitaux hybrides de la BIRD équivalant à un montant de 200 millions de dollars américains. L'achat est autorisé par la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* et par diverses lois de crédits. Le capital hybride est un instrument à échéance perpétuelle qui présente des caractéristiques à la fois de dette et de capitaux propres et ne représente pas un capital-actions ou une participation dans la BIRD.

## 21. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le ministère est principalement exposé au risque de crédit en raison de ses prêts aux sociétés d'État, des autres prêts à recevoir, des placements détenus dans le Compte du fonds des changes (CFC), d'investissement dans les obligations hypothécaires du Canada (OHC), et des instruments financiers dérivés. Le ministère est également exposé au risque de crédit en raison de ses garanties de prêts et de ses ententes d'indemnisation du programme d'achats sur le marché monétaire.

Pour les prêts, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant du principal et des intérêts courus impayés, moins toute provision pour moins-value comptabilisée. Pour les placements, le ministère considère que son exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des placements détenus. Pour les swaps et les contrats de change à terme, le ministère considère que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable nette positive des contrats, agrégée par contrepartie. Pour les indemnités du programme d'achat de la Banque du Canada, l'exposition maximale au risque de crédit correspond, pour les indemnités du programme d'achat d'obligations (dérivés), au coût après amortissement de la Banque du Canada, et pour les indemnités du programme d'achat du marché monétaire (passifs éventuels), au principal et intérêts courus impayés des titres visés au 31 mars 2025. Le ministère considère que l'exposition maximale au risque de crédit pour les garanties de prêt correspond aux montants totaux garantis, y compris les montants non prélevés assujettis à la garantie.

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2025 est présentée dans le tableau suivant pour les expositions les plus importantes du ministère au risque de crédit.

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit	Valeur comptable
<b>Actifs</b>		
Prêts aux sociétés d'État	104 838 397	104 838 397
Autres prêts à recevoir	9 012 785	9 012 785
Placements détenus dans le Compte du fonds des changes	133 375 174	133 375 174
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada	36 557 462	36 557 462
<b>Passifs</b>		
Instruments financiers dérivés <sup>1</sup>		
Programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	171 247 673	17 276 851
Swaps de devises et contrats de change à terme	3 841 621	3 841 621
<b>Passifs éventuels</b>		
Protection de l'assurance hypothécaire	278 726 828	-
Garanties d'emprunt		
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	169 743	-
Programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada	-	-
<b>Obligations contractuelles</b>		
Engagements de prêt	1 089 833	-

<sup>1</sup> Les montants présentés dans le tableau ci-dessus pour les dérivés combinent l'exposition maximale au risque de crédit pour les dérivés présentés à l'actif et ceux présentés au passif, par contrepartie.

## Prêts aux sociétés d'État

Le ministère considère que le risque de crédit découlant des prêts aux sociétés d'État est minime. Les sociétés d'État auxquelles le ministère a prêté des fonds sont des sociétés d'État fédérales canadiennes dont la cote de crédit à long terme est AAA.

## Autres prêts à recevoir

Le ministère a prêté des sommes aux entreprises publiques fédérales canadiennes, aux provinces et territoires, gouvernements nationaux et organisations internationales et autres organisations. Le ministère assume le risqué de crédit lié aux autres prêts à recevoir pour soutenir les objectifs de politiques diverses du gouvernement du Canada. Les provisions pour moins-value de recouvrabilité sont établies pour refléter ces prêts à leur valeurs recouvrable nette. En évaluant le risque de crédit des autres prêts à recevoir, et en établissant une provision pour moins-value pour la recouvrabilité, le ministère considère les caractéristiques de la contrepartie et les modalités du prêt. Sur la valeur nominale totale de 12 750,7 millions de dollars en circulation au 31 mars 2025 (2024 - \$9 846,3 millions de dollars), des escomptes non amortis de 903,5 millions de dollars (2024 - \$963,5 millions de dollars) et des provisions pour moins-value pour la recouvrabilité de 2 834,4 millions de dollars (2024 - \$2 957,7 millions de dollars) ont été comptabilisées.

## Placements détenus dans le Compte du fonds des changes

Comme le précise l'*Énoncé de politique de placement du gouvernement du Canada* régissant le CFC, pour aider à atteindre l'objectif de préservation de la valeur du capital, une entité doit être réputée avoir une cote de crédit de A- ou plus pour être admissible à un placement dans le CFC. Au 31 mars 2025, la majorité des placements du CFC reçoivent une évaluation de AAA par des agences de classement externes, tel qu'indiqué dans le tableau suivant. Les évaluations externes sont basées sur la deuxième évaluation la plus élevée parmi celles fournies par Moody's Investors Service, Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Service.

---

(en milliers de dollars)	Exposition maximale au risque de crédit	
	2025	2024
<b>Placements détenus dans le Compte du fonds des changes</b>		
<b>Cote de crédit</b>		
AAA	108 023 458	92 372 155
AA+	4 734 585	4 121 256
AA	7 850 220	11 465 549
AA-	5 712 787	162 337
A+	6 933 988	6 297 527
A	7 511	-
A-	112 625	-

---

Des concentrations de risques de crédit se produisent lorsqu'une proportion importante est investie dans des titres exposés à un risque de crédit présentant des caractéristiques similaires ou à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. Le CFC peut détenir des titres à revenu fixe d'États souverains, de banques centrales, d'entités soutenues par le gouvernement et d'organismes supranationaux hautement cotés. Le CFC peut également effectuer des dépôts et exécuter d'autres transactions, jusqu'à concurrence des limites prescrites, auprès d'institutions financières commerciales qui répondent aux mêmes critères de classement.

Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit des titres négociables détenus par le CFC au 31 mars, par type d'émetteur et exprimée en fonction de la valeur comptable des titres.

(en milliers de la devise ou pourcentage, tel qu'indiqué)	Valeur comptable																	
	USD	Euro		Yen		Livre sterling		Total										
<b>Titres négociables détenues dans le CFC</b>																		
<b>Au 31 mars 2025</b>																		
États souverains	57 485 048	62 %	8 958 348	44 %	6 517 031	100 %	8 098 816	59 %	81 059 243	61 %								
Entités infranationales	3 955 806	4 %	827 447	4 %	-	0 %	571 031	4 %	5 354 284	4 %								
Organisations supranationales	20 590 555	22 %	6 231 895	31 %	-	0 %	3 615 104	27 %	30 437 554	23 %								
Agences implicite	10 933 043	12 %	4 280 924	21 %	-	0 %	1 310 126	10 %	16 524 093	12 %								
<b>Total des titres négociables détenues dans le CFC</b>	<b>92 964 452</b>	<b>100 %</b>	<b>20 298 614</b>	<b>100 %</b>	<b>6 517 031</b>	<b>100 %</b>	<b>13 595 077</b>	<b>100 %</b>	<b>133 375 174</b>	<b>100 %</b>								
<b>Au 31 mars 2024</b>																		
États souverains	49 800 536	64 %	7 669 423	42 %	6 297 527	100 %	5 738 660	47 %	69 506 146	60 %								
Entités infranationales	3 732 432	5 %	1 237 820	7 %	-	0 %	644 231	5 %	5 614 483	5 %								
Organisations supranationales	15 530 527	20 %	4 908 590	27 %	-	0 %	4 332 811	36 %	24 771 928	22 %								
Agences implicite	8 585 385	11 %	4 528 548	24 %	-	0 %	1 412 334	12 %	14 526 267	13 %								
<b>Total des titres négociables détenues dans le CFC</b>	<b>77 648 880</b>	<b>100 %</b>	<b>18 344 381</b>	<b>100 %</b>	<b>6 297 527</b>	<b>100 %</b>	<b>12 128 036</b>	<b>100 %</b>	<b>114 418 824</b>	<b>100 %</b>								

### Investissement dans les obligations hypothécaires du Canada

Le Ministère considère que le risque de crédit associé à l'investissement dans les OHC est minime. Les OHC ont une cote de crédit AAA, la même cote que les obligations du gouvernement du Canada et les titres de créance de la SCHL. Les Obligations hypothécaires du Canada sont entièrement garanties par la SCHL.

### Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de la Banque du Canada

Les cotes de crédit des titres détenus par la Banque du Canada au 31 mars, en vertu d'ententes d'indemnisation des programmes d'achat et indemnisés par le Ministère, sont présentées dans le tableau suivant selon l'exposition maximale connexe au risque de crédit. Les cotes de crédit sont basées sur les cotes publiées par l'agence de notation externe Standard & Poor's et les notations intrinsèques.

---

	Exposition maximale au risque de crédit	
(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de la Banque du Canada</b>		
<b>Cotes de crédit des titres négociables détenues par la Banque du Canada</b>		
<b>Instrument financiers dérivés – programmes d'achat d'obligations</b>		
AAA	162 958 236	206 732 377
AA- à AA+	7 277 230	8 880 862
A- à A+	1 002 062	1 122 472
BBB- à BBB+	10 145	26 977
<b>Passifs éventuels – ententes d'indemnisation des programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada</b>		

### Swaps de devises et contrats de change à terme

Afin de gérer le risque de crédit auquel il est exposé, le ministère traite avec des institutions financières ayant une cote de solvabilité acceptable. Le risque de crédit est également géré grâce à des dispositions en garantie dans les accords de swaps de devises et les contrats de change à terme. Le gouvernement du Canada participe à un programme de garantie bilatérale conformément aux accords pris en vertu de l'annexe de soutien du crédit (ASC) pour ses accords de swaps de devises. En vertu des accords conclus en vertu de l'ASC, le ministère et la contrepartie sont tenus de fournir des garanties, sous forme de valeurs mobilières ou d'espèces (dollars canadiens ou américains), selon les modalités des accords, ou lorsque la juste valeur d'un contrat dépasse un seuil minimal. Les garanties offertes au Gouvernement pourraient être liquidées pour atténuer les pertes sur crédit en cas de défaut de la contrepartie.

Le tableau suivant présente les montants notionnels des accords de swap et de contrats de change à terme en fonction des cotes de crédit publiées par Standard & Poor et par profils de crédit intrinsèques à la fin de l'exercice.

(en milliers de dollars)	<b>Montant notionnel</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Swaps de devises et contrats de change à terme</b>		
<b>Cote de crédit</b>		
A+	27 514 666	37 190 222
A	80 315 893	64 310 294
A-	23 201 346	20 104 671
<b>Total des swaps de devises et contrats de change à terme<sup>1</sup></b>	<b>131 031 905</b>	<b>121 605 187</b>

<sup>1</sup> Les montants notionnels sont exprimés en termes de montants notionnels à payer à l'étranger et convertis en dollars canadiens au 31 mars.

Le tableau ci-dessous présente la garantie offerte par le gouvernement et par les contreparties en vertu d'accords bilatéraux sur l'ASC au 31 mars.

(en milliers de dollars)	<b>Montant nominal</b>		<b>Juste valeur</b>	
	<b>Enregistré par le gouvernement du Canada</b>	<b>Enregistré par les contreparties</b>	<b>Enregistré par le gouvernement du Canada</b>	<b>Enregistré par les contreparties</b>
<b>Au 31 mars 2025</b>				
Espèces	3 456 729	254 657	3 456 729	254 657
Titres	-	4 005 960	-	4 137 968
<b>Total</b>	<b>3 456 729</b>	<b>4 260 617</b>	<b>3 456 729</b>	<b>4 392 625</b>
<b>Au 31 mars 2024</b>				
Espèces	2 293 763	687 478	2 293 763	687 478
Titres	-	3 795 555	-	3 869 625
<b>Total</b>	<b>2 293 763</b>	<b>4 483 033</b>	<b>2 293 763</b>	<b>4 557 103</b>

Le ministère n'a pas de concentration de risque de crédit avec une institution particulière et ne prévoit pas de perte de contrepartie relativement à ses accords de swaps de devises croisées et de contrats de change à terme.

## 22. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le ministère est exposé au risque de change en raison des fluctuations des flux de trésorerie libellés en devises, notamment ceux liés aux investissements dans le Compte du fonds des changes, à la dette extérieure, aux prêts aux organismes internationales et les instruments financiers dérivés, y compris les actifs reçus en garantie.

### Risque de change du Compte du fonds des changes

Le risque de change du Compte du fonds des changes est géré selon une stratégie consistant à rapprocher la devise des actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts en devises connexes du gouvernement. Au 31 mars, l'incidence des variations de taux de change touchant les actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts servant à financer ces actifs s'annulent naturellement, n'entraînant aucune incidence marquée sur la dette nette du gouvernement. Les actifs se rapportant au FMI sont seulement partiellement jumelés aux emprunts en devises connexes puisqu'ils sont libellés en DTS; toutefois, les risques de change résiduels liés aux prêts contractés avec le FMI ont été gérés par la conclusion de contrats de change à terme.

La majorité des actifs et des passifs en devises du Compte du fonds des changes du gouvernement sont détenus dans quatre portefeuilles de devises, soit le dollar américain, l'euro, la livre sterling britannique et le yen japonais. Le tableau suivant présente l'incidence nette sur le Compte du fonds des changes et sur la dette libellée en devises, les swaps de devises et les contrats de change à terme connexes d'une appréciation de 1 % du dollar canadien au 31 mars, par rapport au dollar américain, à l'euro, à la livre sterling et au yen japonais.

	Incidence nette - (perte) gain - d'une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport aux devises au 31 mars	
(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Monnaie étrangère</b>		
Dollar américain	(7 338)	(2 049)
Euro	596	2 101
Livre sterling britannique	(4 497)	(4 313)
Yen japonais	(2 278)	(1 197)
<b>Total de la monnaie étrangère</b>	<b>(13 517)</b>	<b>(5 458)</b>

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du ministère découle des fluctuations, résultants des variations des taux d'intérêt du marché, de la juste valeur des ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada et les swaps de devise; et aussi découle des flux de trésorerie liés aux éléments qui portent des taux d'intérêt variables, parmi eux certains swaps de devise, prêts aux sociétés d'État, et placements détenus dans le Compte du fonds des changes. Le risque de taux d'intérêt du Compte du fonds des changes est géré selon une stratégie consistant à rapprocher la durée des actifs du Compte du fonds des changes et les emprunts connexes du gouvernement. Les autres actifs et passifs qui sont productifs d'intérêt, portent d'intérêt aux taux fixes. Ces instruments sont exposés au risque de taux d'intérêt alors que leurs justes valeurs soient affectées par des changements de taux d'intérêt; cependant il n'y a aucun impact sur les états financiers parce que ces instruments sont évalués à coût ou au coût après amortissement.

Le tableau ci-dessous montre l'effet d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base (pb) au 31 mars 2025.

	<b>Incidence nette d'une variation de +100 points de base des taux d'intérêt</b>
(en milliers de dollars)	
<b>Instruments financiers dérivés<sup>1</sup></b>	
Ententes d'indemnisation des programmes d'achat d'obligations de la Banque du Canada	(7 829 024)
Swaps de devise	(1 557 660)
<b>Revenus (charges) d'intérêts</b>	
Prêts aux sociétés d'État à taux d'intérêt variable	374 750
Swaps de devise	(263 490)

<sup>1</sup> L'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt de 100 points de base sur les instruments financiers dérivés correspond à l'incidence nette sur la juste valeur des actifs et passifs dérivés à la date de clôture.

## Risque d'inflation

Le ministère est exposé au risque d'inflation par l'intermédiaire de ses obligations à rendement réel, car les paiements d'intérêts et de principal sont ajustés en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Si l'IPC applicable aux obligations à rendement réel devait augmenter de 5 % au 31 mars 2025, la valeur comptable des obligations à cette date augmenterait de 3 831 millions de dollars (2024 – 3 769 millions de dollars), le ajustement étant immédiatement comptabilisé comme une charge. Un tel changement augmenterait aussi les paiements annuels des coupons de 81 millions de dollars (2024 – 79 millions de dollars). Une diminution de l'IPC aurait l'effet inverse, en diminuant la valeur comptable des obligations, le ajustement étant immédiatement comptabilisé comme un gain, et en diminuant les charges d'intérêt annuelles.

## 23. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le ministère éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Pour s'acquitter de ses obligations financières, le ministère peut accéder, avec l'autorisation du Parlement, au Trésor du gouvernement du Canada (le total des fonds publics en dépôt au crédit du receveur général du Canada). Le ministère a également la capacité d'emprunter au nom du gouvernement du Canada pour ses besoins et les besoins du gouvernement en général.

### Pouvoirs d'emprunter

Le gouvernement du Canada a accès à de nombreux programmes d'emprunt actifs, y compris ceux du marché canadien et ceux des marchés étrangers. En vertu de la *Loi autorisant certains emprunts* (LACE) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le Parlement autorise la ministre des Finances à emprunter pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada.

Sous réserve d'exceptions limitées, les emprunts contractés par la ministre – ainsi que les sommes empruntées par les sociétés d'État mandataires et les Obligations hypothécaires du Canada garanties par la Société canadienne d'hypothèques et de logement – ne peuvent dépasser le montant maximal des emprunts stipulé dans la LACE, qui était de 2 126 000 millions de dollars pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 (pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 – 1 831 000 millions de dollars).

### Stratégie de gestion de la dette et de la liquidité

En collaboration avec la Banque du Canada, le ministère gère la dette non échue et risques connexes. Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler aux obligations et aux besoins de liquidités du gouvernement du Canada.

Le risque de liquidité du gouvernement du Canada est géré de façon centralisée. En vertu de son plan de liquidité prudentielle, les niveaux de liquidités globaux du gouvernement sont gérés pour couvrir normalement au moins un mois de flux de trésorerie nets projetés, y compris les paiements de coupons et les besoins de refinancement de la dette. L'exigence d'un mois est une mesure prospective qui change quotidiennement en raison des soldes de trésorerie réels quotidiens et des nouvelles prévisions de trésorerie.

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts sur le marché intérieur, compris de 20 milliards de dollars en encaisse désignés par le gouvernement pour son plan de liquidité prudentielle, et de réserves de change pour demeurer en mesure de respecter ses obligations de paiement dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. De plus, les produits des emprunts étrangères sont détenus dans le Compte du fonds des changes pour fournir la liquidité afin de favoriser un comportement ordonné du dollar canadien sur les marchés des changes.

### Analyse des échéances des instruments financiers passifs

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des instruments financiers passifs du ministère. Les soldes présentés dans le tableau ne correspondraient pas aux soldes de l'État de la situation financière parce que le tableau présente les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

(en milliers de dollars)	À vue	Moins de 90 jours	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Passifs financiers</b>						
Passif-dépôts	375 485	-	-	-	-	375 485
Créditeurs et charges à payer	13 432	407 338	3 899	-	-	424 669
Effets à payer à des organisations internationales	96 395	42 676	-	170 703	-	309 774
Dette échue	626 184	-	-	-	-	626 184
Dette non échue	-	209 714 348	300 358 808	486 945 615	724 262 141	1 721 280 912
Instruments financiers dérivés <sup>1</sup>	-	7 975 769	9 444 890	51 560 287	81 342 667	150 323 613
Obligation au titre de l'annuité à long terme	-	-	222 532	688 134	590 825	1 501 491
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1 111 496</b>	<b>218 140 131</b>	<b>310 030 129</b>	<b>539 364 739</b>	<b>806 195 633</b>	<b>1 874 842 128</b>

<sup>1</sup> Les échéances des flux de trésoreries non actualisés des créances dérivées consistent en : 7 683 millions de dollars dans les 90 jours, 9 705 millions de dollars dans les 3 à 12 mois, 47 454 millions de dollars dans 1 à 5 ans et 74 328 millions de dollars dans plus de 5 ans, pour un total de 139 170 millions de dollars.

## 24. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles au cours de l'année 2025 est en présentée dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	Équipements informatiques	Logiciels informatiques	Améliorations locatives	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
<b>Coût</b>						
Solde au 31 mars 2024	3 697	63	11 565	2 747	46	18 118
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Ajustements <sup>1</sup>	-	-	-	236	-	236
Aliénations et Radiations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>3 697</b>	<b>63</b>	<b>11 565</b>	<b>2 983</b>	<b>46</b>	<b>18 354</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 31 mars 2024	3 601	63	4 461	2 653	6	10 784
Amortissement	75	-	463	89	9	636
Ajustements <sup>1</sup>	-	-	-	236	-	236
Aliénations et Radiations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>3 676</b>	<b>63</b>	<b>4 924</b>	<b>2 978</b>	<b>15</b>	<b>11 656</b>
<b>Valeur comptable nette</b>						
Solde au 31 mars 2024	96	-	7 104	94	40	7 334
Changement nette	(75)	-	(463)	(89)	(9)	(636)
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>6 641</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>6 698</b>

<sup>1</sup> Les ajustements incluent les transferts d'immobilisations à d'autres ministères.

## 25. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2026	2027	2028	2029	2030	années suivantes	2031 et années suivantes	Total
<b>Obligations contractuelles</b>								
<b>Paiements de transfert</b>								
Association internationale de développement								
66 970	76 720	78 340	75 520	70 330	341 970	709 850		
Fonds africain de développement	23 301	23 197	23 046	23 441	23 008	263 990	379 983	
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>90 271</b>	<b>99 917</b>	<b>101 386</b>	<b>98 961</b>	<b>93 338</b>	<b>605 960</b>	<b>1 089 833</b>	

## 26. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe trois catégories de passif éventuel :

### a) Capital sujet à appel

Le ministère détient du capital sujet à appel dans certaines organisations internationales. En cas d'appel de capitaux, dont la probabilité est faible, des paiements à ces organisations seraient exigés. Le capital exigible au 31 mars est présenté dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	11 335 152	10 670 881
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	1 256 533	1 179 834
Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures	1 145 478	1 078 350
Agence multilatérale de garantie des investissements	65 886	62 025
<b>Total du capital sujet à appel</b>	<b>13 803 049</b>	<b>12 991 090</b>

### b) Garanties d'emprunt

#### Assurance hypothécaire

La *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013, autorise le ministre des Finances à fournir une protection à l'égard de certains contrats d'assurance hypothécaire rédigés par des assureurs hypothécaires agréés. Au 31 mars 2025 il y a deux assureurs hypothécaires agréés en vertu de la LPAHR, soit la Compagnie d'assurance d'hypothèques Sagen Canada et la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

En vertu de la LPAHR, un paiement relatif à cette garantie ne serait effectué que si une ordonnance de mise en liquidation était rendue à l'égard d'un assureur hypothécaire agréé ayant rédigé un contrat d'assurance garanti en vertu de la LPAHR. Dans ce cas, le ministre honorerait les réclamations du prêteur pour des assurances hypothécaires en souffrance, sous réserve de (a) tout produit que le bénéficiaire a reçu au titre du bien sous-jacent ou de la liquidation de l'assureur; et (b) une franchise de 10 % du montant initial du principal du prêt hypothécaire assuré.

Au 31 mars 2025, le montant total du solde impayé du principal des prêts qui sont garantis en vertu de la LPAHR est évalué à 317,4 milliards de dollars (2024 – 305,4 milliards de dollars). Tout paiement fait par le ministre est assujetti à une franchise équivalant à 10 % du montant initial du principal de ces prêts, ou 38,7 milliards de dollars (2024 – 37,2 milliards de dollars). Aucune provision n'a été établie dans ces comptes pour des paiements aux termes de la garantie.

### **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)**

En 2017, conformément au paragraphe 8.3(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le ministre des Finances, par décret, a autorisé une garantie partielle sur prêt de l'ordre de 118 millions de dollars américains à la BIRD à l'égard d'un prêt de 1 443,8 millions de dollars américains conclu entre la BIRD et la République d'Iraq. Sous cette garantie, le ministère ferait un paiement à la BIRD advenant que la République d'Iraq soit plus de six mois en retard pour le paiement de l'intérêt prévu ou pour le paiement principal à la BIRD. Le ministère aura seulement à payer une part prorata du remboursement du prêt qui est en retard, s'élevant jusqu'à un montant total de 118 millions de dollars américain ou 169,7 millions de dollars convertis selon le taux de change au 31 mars 2025.

Dans le cas où une portion de la garantie est appelée, le Canada recevra une demande de la BIRD contre la République d'Iraq et pourra engager un processus de réclamation. Au 31 mars 2025, aucune perte n'est anticipée à l'égard de cette garantie et aucune disposition n'a été entreprise (2024 – aucune perte anticipée).

### **c) Ententes d'indemnisation des programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires de la Banque du Canada**

En plus des ententes d'indemnisation du programme d'achat d'obligations comptabilisées en tant dérivés, le ministère et la Banque du Canada ont conclu des ententes d'indemnisation pour le Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires et le Programme de papier commercial de la Banque (programmes d'achat de titres sur les marchés monétaires). Ces programmes d'achat d'obligations ont été mis en place par la Banque du Canada afin de soutenir la liquidité et le bon fonctionnement des marchés de la dette pendant la pandémie de COVID-19. La Banque du Canada a cessé d'effectuer d'autres achats dans le cadre du Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires à compter du 16 novembre 2020, et a mis fin au Programme d'achat de papier commercial à compter du 2 avril 2021. Les programmes peuvent être redémarrés par la Banque du Canada au besoin.

Dans le cadre de ententes sur les programmes d'achat sur les marché monétaires, le ministère a indemnisé la Banque du Canada pour les pertes qu'elle a subies sur les titres sur le marché monétaire qui n'ont pas été payés intégralement par les émetteurs. Le ministère n'est pas tenu de payer les pertes subies ou n'a pas droit aux gains réalisés par la Banque du Canada sur l'aliénation de titres dans le cadre des programmes d'achat sur le marché monétaire. Aucune contrepartie n'a été versée par l'une ou l'autre des parties lors de la conclusion des ententes.

Il n'y a aucun titre détenu par la Banque du Canada dans le cadre des programmes d'achat sur les marchés monétaires au 31 mars 2025 (2024 – néant). En 2025, le ministère n'a pas payé de pertes dans le cadre des ententes d'indemnisation des programmes d'achat sur le marché monétaire (2024 - néant).

## 27. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Le ministère reçoit également gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

### a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services reçus gratuitement d'autres ministères ont été comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle comme suit.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères</b>		
Logement	13 069	17 224
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	10 684	10 850
Services juridiques	1 739	1 872
<b>Total des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères</b>	<b>25 492</b>	<b>29 946</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel, dans certain cas, à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services aux autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, comme les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette du ministère.

**b) Autres transactions entre apparentés**

D'autres transactions avec des parties liées sont résumées dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Charges - autres ministères et organismes</b>		
Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes	4 663 428	4 808 602
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	17 466	16 308
Services professionnels et spéciaux	10 134	9 559
Information	558	355
Réparation et entretien	453	249
Location	440	128
Autres charges	249	184
Salaires et traitements (recouvrements)	(1 421)	(1 023)
<b>Total des charges - autres ministères et organismes</b>	<b>4 691 307</b>	<b>4 834 362</b>
<b>Revenus - autres ministères et organismes</b>		
	<b>807</b>	<b>880</b>

## 28. Information sectorielle

Les segments du ministère comprennent sa responsabilité essentielle de la Politique économique et financière et les fonctions des Services internes qui appuient cette responsabilité. L'information sectorielle est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables (note 2). Le tableau suivant présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités, par principal objet de charge et par principal type de revenus.

(en milliers de dollars)	Politiques économique et budgétaire	Services internes	Total			
			2025	2024		
<b>Charges</b>						
<b>Paiements de transfert</b>						
Provinces et territoires (a)	91 940 480	-	91 940 480	87 892 678		
Organisations internationales	538 451	-	538 451	595 336		
Gouvernements nationaux	146 406	-	146 406	(1 199 792)		
Organismes et institutions sans but lucratif	400	-	400	350		
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>92 625 737</b>	-	<b>92 625 737</b>	<b>87 288 572</b>		
<b>Intérêts et autres frais</b>						
Intérêts sur la dette non échue (b)	42 176 398	-	42 176 398	36 423 914		
Intérêts sur les régimes de retraite et les autres comptes (c)	5 809 860	-	5 809 860	6 043 911		
Intérêts et autres frais	8 887	-	8 887	6 293		
<b>Total des intérêts et autres frais</b>	<b>47 995 145</b>	-	<b>47 995 145</b>	<b>42 474 118</b>		
Charges de fonctionnement (d)	106 899	83 035	189 934	189 727		
Coût des pièces de monnaie canadienne vendues	80 542	-	80 542	82 854		
Autres charges	2	124	126	225		
<b>Total des charges</b>	<b>140 808 325</b>	<b>83 159</b>	<b>140 891 484</b>	<b>130 035 496</b>		
<b>Revenus</b>						
<b>Revenus de placements</b>						
Compte du fonds des changes – revenus nets	4 149 340	-	4 149 340	2 951 157		
Prêts aux sociétés d'État – intérêts	3 210 086	-	3 210 086	2 946 329		
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada - intérêt	731 888	-	731 888	19 251		
Autre intérêt	442 702	-	442 702	309 369		
<b>Total des revenus de placement</b>	<b>8 534 016</b>	-	<b>8 534 016</b>	<b>6 226 106</b>		
Intérêts sur les dépôts bancaires	818 088	-	818 088	489 883		
Frais pour risque courus	162 756	-	162 756	111 660		
Ventes de pièces de monnaie canadienne	95 873	-	95 873	94 418		
Gain (perte) net de change	508 756	(32)	508 724	210 305		
Chèques non réclamés et autres	73 853	1	73 854	67 609		
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(10 193 342)	32	(10 193 310)	(7 199 981)		
<b>Total des revenus</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>	-		
<b>Coût net des activités</b>	<b>140 808 325</b>	<b>83 158</b>	<b>140 891 483</b>	<b>130 035 496</b>		

**a) Paiements de transfert aux provinces et aux territoires**

Les paiements de transfert aux provinces et aux territoires sont versés conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, à la *Loi d'exécution du budget* et à d'autres autorisations législatives. Les paiements de transfert aux provinces et territoires sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Transfert canadien en matière de santé	52 070 384	49 431 244
Péréquation fiscale	25 252 833	23 962 511
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	16 908 791	16 416 302
Abattement du Québec	(7 541 631)	(7 103 367)
Financement des territoires	5 158 965	4 834 418
COVID-19 soutien au nettoyage des puits de pétrole et de gaz inactifs	(136 582)	(12 877)
Subventions statutaires	44 920	44 586
Intérêts sur les bénéfices nets d'Hibernia	-	280 166
Autres paiements de transfert aux provinces et aux territoires	147 000	-
Annuité à long terme		
Charges d'intérêts	37 300	39 695
Ajustement à l'obligation du ministère	(1 500)	-
Total du passif de l'annuité à long terme	35 800	39 695
<b>Total des paiements de transfert aux provinces et aux territoires</b>	<b>91 940 480</b>	<b>87 892 678</b>

**b) Intérêts sur la dette non échue**

Les intérêts sur la dette non échue comprennent les intérêts imputés, l'amortissement des escomptes et des primes sur l'emprunt et l'intérêt net sur les accords de swaps de devises et de taux d'intérêt. Les intérêts sur la dette non échue par catégorie de dette sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Intérêts sur la dette intérieure</b>		
Bons du Trésor	11 807 092	11 308 994
Obligations négociables		
Obligations négociables (à taux nominal fixe)	26 410 655	20 836 006
Obligations à rendement réel		
Charges d'intérêts	1 443 783	1 416 516
Ajustement de l'indices des prix à la consommation	1 392 614	2 064 533
Total des obligations à rendement réel	2 836 397	3 481 049
Total des obligations négociables	29 247 052	24 317 055
<b>Total des intérêts sur la dette intérieure</b>	<b>41 054 144</b>	<b>35 626 049</b>
<b>Intérêts sur la dette extérieure</b>		
Bons du Canada	147 573	172 541
Obligations négociables	653 626	442 140
<b>Total des intérêts sur la dette extérieure</b>	<b>801 199</b>	<b>614 681</b>
<b>Intérêts nets sur les swaps de devise</b>	<b>321 055</b>	<b>183 184</b>
<b>Total des intérêts sur la dette non échue</b>	<b>42 176 398</b>	<b>36 423 914</b>

**c) Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes**

Le ministère finance les intérêts sur les comptes à fins déterminées portant intérêts créés par tous les ministères et organismes du gouvernement, y compris les comptes de pension de retraite et les comptes de conventions de retraite créés au profit des fonctionnaires et des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, le compte du Régime de pensions du Canada et les autres comptes.

Les intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes sont présentés dans le tableau suivant.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes</b>		
Comptes de pension de retraite	4 389 436	4 529 418
Autres comptes à fins déterminées	206 753	218 384
Comptes de convention de retraite	75 362	76 424
Allocations de droits de tirages spéciaux	1 116 958	1 197 030
Compte du Régime de pensions du Canada	21 351	22 655
<b>Total des intérêts sur les régimes de retraite et autres comptes</b>	<b>5 809 860</b>	<b>6 043 911</b>

**d) Charges de fonctionnement**

Le tableau suivant donne le détail des charges de fonctionnement par catégorie.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Charges de fonctionnement</b>		
Salaires et traitements	122 957	119 221
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	28 150	27 159
Logement	13 069	17 224
Services professionnels et spéciaux	16 707	16 296
Services d'information	2 713	2 300
Location	2 400	2 070
Machinerie et équipement	857	1 672
Amortissement des immobilisations corporelles	636	915
Transport et télécommunications	1 980	2 579
Réparations et entretien	466	264
Autres subventions et paiements	(1)	27
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>189 934</b>	<b>189 727</b>

**29. Revenus gagnés pour le compte du gouvernement**

Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement représentent les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau par le ministère pour financer d'autres activités ministérielles. Le tableau suivant donne le détail des revenus gagnés pour le compte du gouvernement.

(en milliers de dollars)	2025	2024
<b>Revenus pour le compte du gouvernement</b>		
Compte du fonds des changes - revenus nets	4 149 340	2 951 157
Prêts aux sociétés d'État - intérêt	3 210 086	2 946 329
Investissement dans les Obligations hypothécaires du Canada - intérêt	731 888	19 251
Intérêts sur les dépôts bancaires	818 088	489 883
Frais pour risque courus	162 756	111 660
Ventes de pièces de monnaie canadienne	95 873	94 418
Gain net de change	508 724	210 305
Chèques non réclamés et autres	73 853	67 609
Autre intérêt	442 702	309 369
<b>Total des revenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>10 193 310</b>	<b>7 199 981</b>

**30. Informations comparatives**

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés au besoin afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

**Ministère des Finances Canada**

**Annexe à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour le ministère des Finances Canada pour l'exercice 2024-2025 (non auditée)***

## 1. INTRODUCTION

Le présent document contient des renseignements sommaires sur les mesures prises par le ministère des Finances Canada (le Ministère) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), ainsi que des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les principales responsabilités du Ministère figurent dans le *Plan ministériel* de 2024-2025 et le *Rapport sur les résultats ministériels* de 2024-2025.

## 2. SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

### 2.1 Gestion du contrôle interne

Le Ministère est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation ministérielle et la surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de contrôle interne ministériel approuvé par le sous-ministre et le dirigeant principal des finances (DPF) est instauré et englobe :

- des structures de responsabilisation relatives à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris des rôles et des responsabilités clairs pour les employés dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- la communication et la formation continue concernant les exigences législatives, les politiques et les procédures pour une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- une section spéciale relevant du DPF chargée de la surveillance du CIRF, dont l'objectif principal consiste à conserver des documents à l'appui des processus opérationnels et des éléments de risques et de contrôle connexes;
- un plan d'audit interne axé sur le risque, qui couvre les audits prévus à l'égard des processus opérationnels évalués dans le cadre de la *Politique de gestion financière*;
- un *Bureau des valeurs et de l'éthique* fournissant des services et des conseils sur les questions liées aux valeurs et à l'éthique et discutant des dilemmes éthiques conformément au *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* et à la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat*. De plus, le *Code de conduite du ministère des Finances* sensibilise les employés à l'importance d'éviter ou, s'il y a lieu, de régler les conflits d'intérêts entre leurs fonctions officielles et leurs intérêts personnels.

L'obligation de présenter annuellement des renseignements est un aspect important du code;

- un *agent de protection des divulgateurs*, relevant du *Bureau des valeurs et de l'éthique*, afin de faciliter les divulgations protégées d'actes répréhensibles conformément à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*;
- des moyens de surveillance et des mises à jour régulières sur la gestion du contrôle interne en plus des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'intention du Comité ministériel d'audit (CMA) et de la haute direction;
- des conseils fournis par le CMA à l'attention du sous-ministre sur le caractère satisfaisant et le fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère.

## **2.2 Ententes de services ayant trait aux états financiers**

Le Ministère compte sur d'autres ministères et organismes pour le traitement de certaines informations ou transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

### **Ententes communes :**

- Services publics et Approvisionnement Canada administre le paiement des salaires, l'approvisionnement en biens et services et fournit des services de locaux.
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI).
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) fournit des renseignements relatifs aux régimes d'assurance du secteur public et administre de façon centralisée le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

### **Ententes particulières :**

- La Banque du Canada, en sa qualité d'agent financier, est responsable avec le Ministère d'assurer la tenue des registres financiers et des comptes de la dette intérieure du Canada, du Compte du fonds de change du Canada et de l'achat des Obligations hypothécaires du Canada. Il s'agit notamment de faire en sorte que tous les systèmes et processus financiers connexes soient conçus et fonctionnent de manière efficace.
- L'Agence du revenu du Canada fournit les renseignements financiers utilisés par le Ministère pour déterminer les taxes et impôts à recevoir de l'Agence aux termes des accords de perception fiscale, y compris les méthodes de comptabilité d'exercice servant à déterminer les montants à recevoir en fin d'exercice.
- Le SCT fournit des services de gestion financière et de comptabilité pour les dépenses d'exploitation, gérés au moyen d'une entente sur les services partagés.

- Le SCT permet au Ministère et aux autres ministères de profiter de la plateforme de son système financier SAP, au moyen de laquelle il consigne et déclare les opérations financières. À titre de fournisseur de services, le SCT est chargé d'assurer l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles généraux de la TI régissant l'environnement du système SAP, y compris les services d'infrastructure du SCT. Le Ministère demeure responsable de certains contrôles généraux de la TI régissant l'environnement du système SAP, notamment les contrôles d'accès des utilisateurs et la séparation des tâches.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent se référer aux annexes des ministères et organismes susmentionnés pour une meilleure compréhension des systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services précis.

### 3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE POUR L'EXERCICE 2024-2025

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance en cours selon le plan cyclique de l'exercice précédent.

#### Progrès réalisés au cours de l'exercice 2024-2025

Plan de surveillance continue cyclique de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	Statut
Paiements de transfert	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Dette intérieure	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Emprunts des sociétés d'État	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Organismes internationaux	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Réserves officielles de liquidités internationales	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Obligations hypothécaires du Canada	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise
Pièces de monnaie canadienne	Terminé comme prévu; aucune mesure corrective n'est requise

Au cours de l'exercice 2024-2025, en plus des progrès réalisés dans la surveillance continue, le Ministère a mis à l'épreuve l'efficacité opérationnelle des contrôles appliqués aux frais de déplacement.

Les principales constatations découlant des activités d'évaluation menées durant l'exercice en cours sont résumées à la sous-section 3.

### **3.1 Nouveaux contrôles clés ou contrôles clés modifiés de façon importante**

Pendant l'année en cours, aucun des contrôle clé des processus existants n'a été modifié de façon importante de façon à nécessiter une réévaluation.

### **3.2 Surveillance continue des contrôles clés :**

Le Ministère évalue chaque année l'efficacité de la conception et l'efficacité opérationnelle<sup>1</sup> de ses processus opérationnels à haut risque dans le cadre de sa surveillance continue cyclique des contrôles clés. Quant aux processus opérationnels à risque moyen et faible, les contrôles clés sont testés à tour de rôle.

Le Ministère procède à une revue structurée de ses processus lors de l'exercice financier et procède à un échantillonnage de diverses transactions à être testées. Les tests permettent de vérifier que les contrôles en place sont efficaces et fonctionnent comme prévu. L'étendue des tests l'audit est déterminée par la fréquence du contrôle effectué.

Selon les tests effectués, les contrôles clés évalués ont fonctionné comme prévu.

### **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas considérées comme un domaine de contrôle clé pour le Ministère, car elles ne sont pas significatives. Cela dit, depuis 2016, le Ministère continue d'utiliser un logiciel d'analyse de données conforme aux standards de l'industrie pour évaluer les dépenses de fonctionnement afin de détecter les anomalies du point de vue de la conformité et de l'efficacité des processus. L'objectif de cette analyse est de détecter le risque opérationnel et lié à la conformité.

---

<sup>1</sup> L'efficacité de la conception renvoie à la question de savoir si des contrôles sont en place, harmonisés et équilibrés avec les risques que l'on vise à atténuer. L'efficacité opérationnelle désigne les tests entrepris visant à déterminer si les contrôles clés ont fonctionné pendant une certaine période.

Le tableau suivant résume les domaines des dépenses de fonctionnement qui sont analysés et la fréquence :

Dépenses de fonctionnement	Fréquence
Transactions par carte d'achat	Mensuelle
Contrats	Trimestrielle
Dépenses de déplacement	Trimestrielle
Comptes créditeurs	Trimestrielle
Transactions financières	Trimestrielle

#### ***Ententes de service ayant trait aux états financiers (contrôles généraux de la TI)***

Le SCT permet au Ministère et aux autres ministères de profiter de la plateforme de son système financier SAP, au moyen de laquelle il consigne et déclare les opérations financières. Chaque année, un audit annuel (CSAE 3416<sup>2</sup>) est effectué par un auditeur externe pour évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux de la TI au SCT.

En 2024-2025, le rapport CSAE 3416 est sans réserve. Ce résultat est important pour la confiance du Ministère envers le système SAP, car il garantit que les informations financières qu'il contient n'ont pas été compromises ou modifiées de quelque façon que ce soit.

---

<sup>2</sup> La Norme canadienne de missions de certification 3416 (CSAE 3416), Rapport sur les contrôles d'une société de services, donne au Ministère l'assurance que le fournisseur de services maintient des contrôles internes efficaces en ce qui concerne les rapports financiers, informatifs ou de sécurité. Cet examen, officiellement désigné sous le nom de CICA 5970, est l'équivalent canadien des normes de conformité d'audit de l'American Institute of CPAs (AICPA) SSAE 16.

## 4. PLAN DE SURVEILLANCE MINISTÉRIEL DES CONTRÔLES CLÉS

### 4.1 Plan de surveillance pour le prochain exercice et les exercices suivants

Le plan cyclique de surveillance continue des contrôles clés du ministère au cours des trois prochaines années est fondé sur une validation annuelle des processus et contrôles à risque élevé, tels qu'ils sont présentés dans le tableau suivant :

Secteurs de contrôle clés	Niveau de risque évalué	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Paiements de transfert	Élevé	X	X	X
Dette intérieure	Élevé	X	X	X
Emprunts des sociétés d'État	Élevé	X	X	X
Organismes internationaux	Élevé	X	X	X
Réserves officielles de liquidités internationales	Élevé	X	X	X
Obligations hypothécaires du Canada	Élevé	X	X	X
Pièces de monnaie canadienne	Moyen	-	X	X
Dépenses salariales	Faible	-	X	X
Budgétisation et prévisions	Moyen	X	-	X
Établissement des coûts	Faible	-	X	X
Approvisionnement	Moyen	X	-	X